

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1994/17  
20 décembre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/ARABE/  
ESPAGNOL/FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquantième session  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS, DES DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES DANS LA DECLARATION  
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET DANS LE PACTE INTERNATIONAL  
RELATIFS AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, ET ETUDE DES  
PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT  
DANS LEURS EFFORTS TENDANT A LA REALISATION DE CES DROITS  
DE L'HOMME, ET NOTAMMENT LES PROBLEMES RELATIFS AU DROIT A UN  
NIVEAU DE VIE SUFFISANT; LA DETTE EXTERIEURE, LES POLITIQUES  
D'AJUSTEMENT ECONOMIQUE ET LEURS EFFETS SUR LA JOUISSANCE  
EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME, EN PARTICULIER L'APPLICATION  
DE LA DECLARATION SUR LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

Rapport d'ensemble du Secrétaire général,  
établi en application de la résolution 1993/12  
de la Commission des droits de l'homme

GE.93-85929 (F)

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>Introduction</u> . . . . .	3
I. GOUVERNEMENTS . . . . .	5
République tchèque . . . . .	5
Pakistan . . . . .	5
Yougoslavie . . . . .	8
II. ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES . . . . .	11
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques . . . . .	11
Département de la coordination des politiques et du développement durable . . . . .	14
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .	16
Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	19
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	20
Banque mondiale . . . . .	21
Fonds monétaire international . . . . .	22
III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES . . . . .	23
Commission des Communautés européennes . . . . .	23
Ligue des Etats arabes . . . . .	23
Organisation de coopération et de développement économiques . . . . .	25
IV. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES . . . . .	26
Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques . . . . .	26
Association américaine de juristes . . . . .	28
Fédération générale des femmes arabes . . . . .	31
Association internationale des éducateurs pour la paix du Monde . .	32
Confédération internationale des syndicats libres . . . . .	32
Conseil international d'éducation des adultes . . . . .	33
Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) . . . . .	34
Fédération internationale Terre des hommes . . . . .	35
Union interparlementaire . . . . .	35
Servicio Justicia y Paz en América latina . . . . .	38
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté . . . . .	38
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines . . . . .	41
V. AUTRES ORGANISATIONS . . . . .	43
Environnement et développement du tiers monde . . . . .	43
Joint Conference Church and Development . . . . .	43
Fondation Arias pour la paix et le progrès humain . . . . .	45

### Introduction

1. A sa quarante-neuvième session, la Commission des droits de l'homme, consciente que le grave problème de la dette extérieure demeurait l'un des principaux facteurs qui nuisent au développement économique et social et au niveau de vie des populations de nombreux pays en développement, et comportait de graves conséquences de caractère social, et préoccupée par les répercussions des programmes d'ajustement structurel sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, a adopté la résolution 1993/12 dans laquelle elle s'est déclarée satisfaite du rapport concernant la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels soumis par le Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, M. Danilo Türk.

2. Au paragraphe 5 de ladite résolution, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter, en consultation avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, un rapport lors de sa cinquantième session, sur les répercussions et les perspectives de la crise de la dette et des programmes d'ajustement pour la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels des pays en développement.

3. En application de la résolution 1993/12 de la Commission, le Secrétaire général, le 4 octobre 1993, a adressé une note verbale aux gouvernements et une lettre aux organismes, organisations et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, portant sur les répercussions et les perspectives de la crise de la dette et des programmes d'ajustement pour la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels des pays en développement.

4. Dans le présent rapport figurent les informations et les observations reçues à ce sujet, au 6 décembre 1993, des sources suivantes :

a) Gouvernements : République tchèque, Pakistan, Yougoslavie;

b) Organismes des Nations Unies et institutions spécialisées : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Département de la coordination des politiques et du développement durable, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Université des Nations Unies, Programme alimentaire mondial, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Centre du commerce international, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

c) Organisations intergouvernementales : Commission des Communautés européennes, Cour interaméricaine des droits de l'homme, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques;

d) Organisations non gouvernementales : Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Association américaine de juristes, Association internationale des éducateurs pour la paix du Monde, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international d'éducation des

adultes, Défense des enfants-International, Fédération générale des femmes arabes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale Terre des Hommes, Grand Conseil des Cris, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Servicio Justicia y Paz en América latina; Union interparlementaire;

e) Autres organisations : Environnement et développement du tiers monde, Joint Conference Church and Development, Fondation Arias pour la paix et le progrès humain.

5. Les résumés des réponses reçues figurent aux chapitres I à V du présent rapport.

6. Toutes les observations supplémentaires qui parviendront au Secrétaire général en rapport avec sa demande feront l'objet d'additifs au présent rapport.

## I. GOUVERNEMENTS

République tchèque

[23 novembre 1993]

[Original : anglais]

La République tchèque a communiqué les informations suivantes :

1. Données sur les montants de la dette extérieure de la République tchèque par rapport au PIB et aux recettes retirées de l'exportation de biens et services :

	1991	1992	1993	1994
Dette extérieure (en millions de dollars E.-U.)	6 300	6 900	8 500*	9 000*
Pourcentage de la dette extérieure par rapport au PIB	25,8	26,5	28,3	26,7*

\* Estimations.

2. Le pourcentage de la dette extérieure, qui atteignait, en 1991, 77 % du montant des recettes produites par les exportations de biens et services est tombé à 60 % en 1994.

3. Pour toutes les années considérées, le service de la dette extérieure, à savoir le remboursement du principal et des intérêts, représente moins de 20 % des recettes produites par les exportations de biens et services de la République tchèque.

4. Ces chiffres montrent que la dette extérieure de la République tchèque ne pèse pas lourdement sur ses ressources en raison de sa politique prudente en la matière.

Pakistan

[24 novembre 1993]

[Original : anglais]

Le Gouvernement pakistanais a communiqué les renseignements suivants :

1. Le montant total de la dette extérieure des pays en développement est passé de 1 608 milliards de dollars à la fin de 1991 à 1 703 milliards en 1992, soit une augmentation - de 95 milliards de dollars - plus forte qu'en 1991, année où elle n'a atteint que 71 milliards de dollars.

2. Dans le cas du Pakistan, le montant de la dette qui était de 17,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 1992 représentait environ 35,2 % du PNB et 166,6 % du montant des recettes en devises

de 1991-1992. Le service de la dette représentait 3,2 % du PNB, 23 % des exportations de marchandises et 15,2 % du montant total des recettes en devises de 1991-1992. L'alourdissement du service de la dette a influé sensiblement sur le montant des transferts nets de ressources en devises. Le montant des transferts nets de ressources en devises, qui a atteint 91 et 90 % des dépenses brutes effectuées pendant les deuxième et troisième plans (1960-1961 à 1969-1970), est tombé à 64 % en 1975-1976. Depuis, les transferts nets ont eu tendance à diminuer et n'ont atteint que 3 % seulement des dépenses en 1986-1987.

#### Les défauts du processus d'ajustement

3. Les échecs des années 80 ont révélé les faiblesses structurelles des pays en développement et montré que des politiques macro-économiques appropriées étaient indispensables pour fonder les prises de décision sur une base stable. Depuis la crise, il est plus impératif que jamais d'entreprendre des réformes structurelles pour accroître l'efficacité du secteur public et sa capacité de produire des ressources, d'améliorer les systèmes fiscaux et de créer un environnement stable dans lequel le secteur privé puisse jouer son rôle en tenant compte des priorités nationales. Toutefois, les mesures d'ajustement appliquées par les pays en développement pendant les années 80 ont pâti du caractère déséquilibré des mesures adoptées à l'échelle internationale à l'égard des programmes d'ajustement structurel et des conditions prescrites par les institutions financières internationales. Ces mesures ont été prises à l'initiative des pays développés pour sauvegarder les intérêts des banques commerciales internationales, ce qui est devenu l'objectif primordial de la stratégie internationale relative à la gestion de la dette, même au risque de causer un repli économique majeur.

4. De plus, les programmes de stabilisation et d'ajustement imposés aux pays en développement ne comportaient pas un appui financier extérieur suffisant pour permettre aux mesures d'ajustement d'aboutir et de perdurer sans entraver la croissance. Les programmes étaient fondés sur des hypothèses exagérément optimistes quant à la rapidité avec laquelle il est possible de corriger les faiblesses structurelles. De plus, ils étaient généralement dictés par une confiance aveugle dans l'efficacité des forces du marché et dans les politiques monétaristes. L'effet conjugué de ces priorités et de ces politiques a aggravé de diverses façons la situation économique et sociale déjà préoccupante des pays en développement.

5. En particulier, l'absence du moindre souci d'équité dans les méthodes prescrites pour réaliser les ajustements structurels - réduction des dépenses publiques et modification des prix relatifs - a eu des effets désastreux sur des services publics essentiels tels que la santé et l'éducation, en particulier pour les groupes sociaux les plus vulnérables.

6. Dans les années 80, alors que les revenus des couches pauvres avaient fortement chuté, les gouvernements, évoquant la rentabilisation des ressources, ont supprimé ou réduit sensiblement les subventions sur les produits alimentaires et d'autres mesures de redistribution sélectives. L'application de ces politiques a accentué la mauvaise répartition des revenus

au sein des pays en développement. Dans nombre de cas, leurs effets bénéfiques sur les finances publiques ont été négligeables et certainement compensés par leurs désavantages économiques à long terme.

Nécessité d'accroître les transferts de ressources en faveur des pays en développement

7. Dans nombre de pays en développement, la relance du développement suppose l'adoption de mesures internationales de nature à inverser la tendance actuelle en matière de transferts de ressources, qui en a fait prématurément des exportateurs nets de capitaux. Le principe selon lequel les pays en développement devraient être en mesure d'attendre un flux net positif de ressources s'ajoutant à leur épargne interne est un principe accepté depuis longtemps en matière de politique économique internationale. La situation actuelle - un transfert absurde et intolérable de ressources au profit du Nord - a exactement l'effet inverse.

8. Cette situation doit changer de toute urgence grâce à une solution équitable du problème de la dette par les moyens suivants :

a) Concevoir un mécanisme qui permettrait d'alléger le fardeau de pays qui, comme le Pakistan, sont lourdement endettés et n'ont jamais manqué à leurs engagements au titre du service de la dette;

b) Permettre aux pays en développement, qui mettent en oeuvre une série de réformes économiques en vue d'ouvrir leur économie, d'avoir accès aux marchés des pays développés qui continuent d'être protégés par diverses mesures entravant le développement des échanges commerciaux;

c) Inciter les donateurs, en général, et les donateurs multilatéraux, en particulier, à mettre en place un mécanisme qui permettrait d'encourager l'apport direct d'investissements extérieurs répondant aux réformes économiques, aux mesures de déréglementation et à l'élargissement du rôle du secteur privé;

d) Les donateurs devraient fournir une assistance extérieure appropriée, notamment pour soutenir les prix des produits de base et la balance des paiements, afin d'aider et d'encourager les pays en développement à ouvrir leur économie et de leur faciliter la transition d'une économie introvertie à une économie extravertie.

Action menée par le Pakistan dans le domaine du développement humain et besoin de ressources supplémentaires

9. L'une des priorités essentielles du Gouvernement pakistanais consiste à accélérer les progrès dans le domaine du développement humain. Les initiatives les plus importantes visant à y parvenir sont les suivantes :

a) Le secteur privé est encouragé à jouer un rôle plus important dans la fourniture de services d'éducation et de santé, par le biais de subventions de contrepartie versées par le gouvernement;

b) Le budget des affaires sociales a été augmenté et les moyens de ce secteur renforcés;

c) Un programme d'action sociale ambitieux et de vaste portée a été lancé. Il a pour but de répondre à la nécessité de maîtriser sans attendre la croissance démographique, d'améliorer les services de santé et d'éducation de base et de développer les systèmes d'approvisionnement en eau potable. Ce programme a pour but de remédier à l'abandon dans lequel les secteurs sociaux ont été laissés dans le passé tant sur le plan budgétaire que sur celui des moyens. Il met l'accent sur l'éducation de base, les services de nutrition primaires, la planification de la famille, l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales;

d) Pendant la période 1992-1993, on a lancé de nouveaux programmes de création d'emplois. Les plus importants sont le programme pour les transports publics et le programme en faveur des travailleurs indépendants;

e) Le 20 décembre 1992, le gouvernement a annoncé une nouvelle politique de l'éducation pour les dix années à venir. Elle a pour but d'universaliser l'éducation primaire, d'éliminer les abandons scolaires et de satisfaire les besoins d'éducation de base d'ici à l'an 2002. L'accent a été également mis sur l'éducation des femmes et sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement public grâce à un vaste programme de recyclage des enseignants.

10. La mise en oeuvre des programmes sociaux susmentionnés exige un soutien accru de la part des donateurs ainsi que l'allégement du remboursement de la dette. Aujourd'hui, une grande partie des ressources budgétaires du Pakistan (36,5 %) est absorbée par le service de la dette, ce qui ne laisse qu'une portion congrue du budget pour les dépenses sociales. En 1992-1993, le Pakistan n'a pu consacrer que 2,4 % seulement de son PNB à l'éducation et 0,81 % à la santé et à la nutrition, pourcentages bien inférieurs à ceux des pays développés. Cette diminution a fait chuter la qualité de la vie des Pakistanais. Pour accroître le budget des programmes sociaux des pays en développement tels que le Pakistan, il faut absolument réduire le fardeau de leur dette. C'est pourquoi les donateurs doivent lancer un ensemble de réformes en faveur des pays en développement pour accroître substantiellement le transfert net des ressources des pays développés aux pays en développement.

#### Yougoslavie

[8 novembre 1993]

[Original : anglais]

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a communiqué les informations suivantes :

1. Les pays en développement ont pris et continuent de prendre des mesures visant à corriger leurs déséquilibres macro-économiques internes et à éliminer les obstacles structurels qui freinent la croissance économique, qui, grâce à l'appui fourni par les institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, ont aidé certains pays en développement à améliorer leurs résultats économiques. Néanmoins, la plupart des pays en



développement doivent porter une lourde dette, comme en témoigne le fait que la dette extérieure globale des pays en développement, qui n'a jamais été aussi élevée, a atteint 1 419 milliards de dollars des Etats-Unis \*/ à la fin de 1992, que la perspective d'éliminer les effets désastreux de la dette sur les processus de développement dans ces pays demeure incertaine et que la situation économique de certaines régions et de certains groupes de pays en développement, notamment en Afrique, est extrêmement alarmante. La dette extérieure est l'un des principaux facteurs qui continuent de déterminer le développement économique et social et le niveau de vie de nombreux pays alors que les institutions financières internationales ne tiennent pas suffisamment compte de la nécessité d'inclure des mesures de développement dans les programmes d'ajustement structurel et ont tendance à ignorer la situation politique et sociale des pays débiteurs.

2. Les quelques progrès enregistrés dans la réalisation de la stratégie internationale mise en oeuvre pour régler le problème de la dette et améliorer les résultats économiques de certains pays débiteurs ne devraient ni retarder ni diminuer la tâche qui incombe à la communauté mondiale, à savoir dresser l'inventaire des effets désastreux de la crise de la dette qui, depuis près d'une décennie, entravent la croissance économique de nombreux pays en développement et, ce faisant, menacent la jouissance des libertés et des droits de l'homme fondamentaux ainsi que le droit de ces pays de parvenir au développement économique.

3. Le Groupe des 24 pays en développement qui s'occupait de questions monétaires internationales, dans les activités duquel la Yougoslavie a joué un rôle actif jusqu'à ce qu'elle soit injustement suspendue, a fait valoir depuis longtemps que les programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international doivent s'inspirer du principe "ajustement et croissance". Toutefois, le fardeau de l'ajustement a reposé de façon disproportionnée sur les pays endettés, ce qui a causé une inversion substantielle des transferts nets des ressources provenant des pays débiteurs et diminué la production, l'emploi et le revenu par habitant.

4. Il est devenu plus évident que jamais que toute la stratégie visant à permettre le remboursement de la dette sans entraver le développement devrait donner la priorité à la création de conditions de vie humaines, en ce qui concerne notamment le niveau de vie, la santé, l'alimentation, l'éducation et l'emploi, en particulier en faveur des groupes les plus vulnérables et à faible revenu.

5. La communauté internationale a le devoir de mettre en place des règles internationales permettant de régler le problème de la dette des pays en développement en protégeant la population des pays débiteurs et en veillant à ce que leurs droits de l'homme fondamentaux soient respectés, en particulier le droit au développement.

---

\*/ Sauf indication contraire, toutes les statistiques citées ici sont tirées de l'"Etude sur l'économie mondiale, 1993", Nations Unies, New York, 1993.

6. L'ancienne Yougoslavie était l'un des 15 principaux pays débiteurs du monde puisque le service de la dette représentait 40 % de ses recettes d'exportation, situation typique de l'ensemble du groupe des pays en développement les plus endettés. La désintégration de la République socialiste fédérative de Yougoslavie et l'adoption des résolutions 757 (1992) et 820 (1993) par lesquelles le Conseil de sécurité imposait des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie, sont une tragédie pour la réalisation des droits de l'homme et du droit au développement en Yougoslavie. Le droit d'honorer le service de sa dette et, par ce biais, d'entretenir des relations normales avec ses créditeurs et les institutions financières internationales, a été dénié à la Yougoslavie.

7. De même que la Commission des droits de l'homme doit se pencher sur les effets de la crise de la dette sur la jouissance des droits de l'homme fondamentaux dans les pays en développement, de même elle trouvera tôt ou tard à son ordre du jour le sort réservé au peuple serbe tout entier, condamné par les sanctions des Nations Unies, à la misère, à la pauvreté, à la marginalisation économique et à l'extinction progressive, exemple lamentable et flagrant de déni de droit, d'autant plus grave qu'il s'agit des droits mêmes que la Commission a pour mission de protéger contre la cruauté humaine, qui déshonore l'Organisation mondiale elle-même.

## II. ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

Département de l'information économique et sociale  
et de l'analyse des politiques

[28 octobre 1993]

[Original : anglais]

1. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a envoyé à la Commission plusieurs rapports et documents élaborés par ses soins, traitant des aspects économiques et sociaux de la crise de la dette et des politiques d'ajustement, qui lui ont semblé utiles pour la préparation du rapport susmentionné. Les documents A/46/415, A/47/396 et A/48/345, qui traitent de la stratégie relative à la dette internationale, passent en revue les faits nouveaux et les initiatives se rapportant à la gestion internationale de la dette extérieure des pays en développement, évaluent l'efficacité de la stratégie et donnent des indicateurs statistiques de la dette.

2. La section D du document A/47/396, reproduite ci-dessous, traite des dimensions sociales de l'ajustement face à la dette :

"23. Les réformes économiques en cours dans les pays surendettés n'ont pas été sans conséquences sociales sérieuses. Les mesures de stabilisation participent d'une stratégie qui consiste pour l'essentiel à réduire la demande pour corriger les déséquilibres intérieurs et extérieurs; elles ont donc tout naturellement un caractère déflationniste, à court terme il est vrai, puisque cette étape de l'ajustement n'est pas censé se prolonger. Au contraire, les programmes d'ajustement structurel sont par nature à moyen et à long terme, puisqu'il s'agit d'essayer de rendre l'économie plus productive et plus souple par la libéralisation et la réaffectation des investissements privés suivant l'évolution du marché, et par l'exécution de programmes d'investissement public plus performants et plus ambitieux. L'ajustement structurel exige un financement adéquat des investissements et une croissance économique suffisante pour que les secteurs économiques en expansion puissent absorber la main-d'oeuvre et les autres ressources libérées par les secteurs en perte de vitesse. Or, dans bien des cas, la conjoncture économique internationale ou le climat politique interne, voire les deux à la fois, ont contrarié une reprise de la croissance, et les perturbations sociales résultant de l'ajustement se sont prolongées et multipliées.

24. Les groupes à revenu faible ont été particulièrement vulnérables, et leur situation a retenu l'attention internationale. Dans une économie prospère, la société offre généralement aux pauvres et aux chômeurs un filet de sécurité leur assurant un minimum de revenu et leur permettant de surmonter leurs difficultés à court terme. Dans les pays en développement, les personnes touchées se trouvent beaucoup plus tributaires du secteur non structuré et des ressources de leur famille. Mais celles-ci, déjà bien minces, sont encore amoindries par l'ajustement.

25. Quand on prend des mesures de stabilisation, on réduit généralement les dépenses publiques beaucoup plus que l'on n'accroît le revenu. Les coupes sombres concernent surtout les dépenses courantes et l'investissement. Si elles ne portent que sur le court terme, il peut sembler parfaitement raisonnable de remettre les investissements à plus tard. Le problème est que si ces réductions se prolongent, les infrastructures se détériorent et la productivité baisse. Le capital humain et la qualité de la vie pâtissent d'une contraction des dépenses publiques dans des domaines aussi fondamentaux que l'éducation et la santé. La réduction des dépenses courantes a souvent des effets graves, en particulier dans les zones urbaines, sur les personnes dont les revenus sont peu élevés et qui perdent directement ou indirectement leur emploi et leur salaire ou voient leur pouvoir d'achat s'effriter lorsque leur salaire progresse moins que l'inflation, surtout quand le gouvernement cesse de subventionner le prix des produits de consommation de première nécessité. Si la croissance est faible, le risque est de voir la perte des revenus, sans solution de remplacement (emploi ou possibilité d'entreprendre), perturber la stabilité politique du pays. Dans ce cas, la situation devient encore plus défavorable à l'investissement et à la croissance, et le processus d'ajustement s'éternise.

26. Ainsi, si fermement décidé que soit le gouvernement à réduire l'intervention économique directe de l'Etat, on admet généralement maintenant qu'il a l'obligation d'aider la population à franchir le cap de l'ajustement. On ne conçoit même plus des programmes d'ajustement sans y prévoir des filets de sécurité adéquats. Le Programme d'action pour amortir le coût social de l'ajustement au Ghana a été l'un des premiers à venir en aide aux victimes de certaines mesures, par exemple les employés du secteur public et des entreprises d'Etat qui avaient perdu leur emploi. Au Chili et au Maroc, on a prévu une aide aux mères vivant dans les quartiers pauvres et aux populations rurales réduites au chômage.

27. Du fait des restrictions budgétaires, les gouvernements ont toutefois bien souvent du mal à appliquer ces mesures. Si les programmes d'ajustement ont été adoptés, c'était justement pour lutter contre des déséquilibres budgétaires. C'est là que les gouvernements donateurs et les institutions multilatérales peuvent jouer un rôle important en fournissant, lorsque c'est nécessaire, un financement à titre gracieux et en apportant leur aide à des programmes en faveur des groupes à revenu faible. De fait, nombre d'entités des Nations Unies se sont intéressées à des initiatives de ce genre."

3. Les documents A/46/385 et A/48/380, intitulés "Programmes de stabilisation économique dans les pays en développement" présentent l'évolution des points de vue sur les politiques de stabilisation et leurs principaux éléments et font le point sur l'expérience acquise par les pays en développement dans la mise en oeuvre des programmes en question. Ces deux rapports traitent en outre des aspects sociaux et politiques des programmes de stabilisation et d'ajustement. Les paragraphes 17 à 21 du document A/48/380, reproduits ci-après, sont intéressants pour la présente étude :

"17. Dès la fin des années 80, il a été généralement reconnu qu'il fallait, au stade de l'élaboration, accorder une place plus importante aux dimensions sociale et humaine du processus d'ajustement. C'est en vain que l'on s'applique d'un côté à atténuer les problèmes sociaux si l'on ne change rien, en amont, à l'éventail des politiques qui en sont à l'origine. Les études et les débats sur la question se sont multipliés ces dernières années. Des projets visant à chercher comment faire une plus grande place à l'équité dans la conception des programmes d'ajustement ont été réalisés par des institutions internationales et universitaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

18. Il n'est pas absolument évident que les mesures d'ajustement aient directement entraîné des coûts sociaux importants. L'effet global des programmes d'ajustement sur la répartition des revenus et la pauvreté varie selon la situation du pays et les politiques qui y sont appliquées. Pour ce qui est en particulier de l'Afrique, la réduction des subventions alimentaires, le relèvement des prix à la production et la dépréciation de la monnaie ont peut-être provoqué un déplacement des revenus vers les populations rurales, qui étaient les plus pauvres - ce qui peut être considéré comme un recul de la pauvreté. En revanche, les salaires réels du secteur urbain ont subi une baisse également forte qui, compte tenu des corrélations entre les secteurs rural et urbain, n'a pas été sans effet sur les revenus ruraux. Même dans le secteur de subsistance, une partie du revenu total (environ 20 %) ne provient pas des activités de subsistance.

19. L'aggravation de la pauvreté et la dégradation de la répartition des revenus ne sont pas entièrement imputables aux programmes de stabilisation. Il faudrait comparer le coût social de l'ajustement à celui qu'aurait entraîné l'absence d'ajustement. En général, l'hyperinflation ou une forte inflation ont également pesé lourdement. Il n'est pas toujours possible de distinguer des phénomènes aussi imbriqués que les conséquences propres d'un programme d'ajustement et le dénuement permanent qui existait déjà auparavant. On remarque cependant que presque tous les programmes de stabilisation et d'ajustement se sont accompagnés d'un ralentissement économique qui a entraîné des reculs de la production, de l'emploi et des salaires réels. La stabilisation réussie du Mexique, par exemple, a eu pour corollaire une chute importante du PIB et des salaires réels (rendue possible par les particularités du cadre institutionnel), et le pays semble à peine commencer à remonter la pente. En outre, dans le cadre de leurs efforts pour maîtriser les déficits budgétaires, la plupart des gouvernements ont comprimé leurs budgets sociaux et réduit ou supprimé les subventions. La majorité des programmes d'ajustement ont entraîné une baisse des salaires réels plus prononcée dans le secteur urbain.

20. La question de savoir s'il est possible de faire l'économie des coûts sociaux de l'ajustement n'a pas encore été tranchée. On continue, comme par le passé, à compter sur le caractère transitoire de ces coûts, mais on s'accorde maintenant à penser que la transition peut durer longtemps : cinq ans ou plus, parfois même beaucoup plus. Au Mexique, il a fallu sept ans pour que les revenus réels recommencent à remonter. Des

forces contraires d'origine extérieure risquent de prolonger la durée de l'ajustement et d'en alourdir le coût social. Dans le cas du Mexique, par exemple, l'ampleur de l'ajustement nécessaire aurait été moindre, la reprise se serait produite plus tôt et le coût social aurait été moindre sans le choc pétrolier de 1986.

21. Bien qu'il aille maintenant pratiquement de soi qu'il faut tenir compte de l'incidence sociale des mesures d'ajustement, on continue à avoir du mal à apporter des compensations aux catégories les plus touchées et à réduire la pauvreté. Grâce à quelques expériences concrètes, on arrive maintenant à appliquer une démarche plus rationnelle au ciblage des catégories de population à qui réserver l'aide fournie. Les dépenses administratives nécessaires pour déterminer la population cible et lui faire parvenir l'aide en question sont généralement élevées et peuvent constituer une ponction importante sur le montant affecté à cette aide. Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans les pays où un véritable système d'aide sociale était déjà en place que les programmes spéciaux à l'intention des pauvres ont donné les meilleurs résultats - par exemple, au Chili ou au Mexique (Programa Nacional de Solidaridad ou PRONASOL). La tâche est plus ardue dans les pays où l'Etat est faible. En outre, l'idée se heurte à l'opposition de ceux qui restent partisans de l'accès universel aux services sociaux de base comme idéal démocratique."

4. Les conséquences sociales des programmes d'ajustement et de stabilisation ont été également évaluées dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/1993/50/Rev.1), notamment dans les chapitres VII sur la répartition du revenu et la pauvreté et VIII sur les dépenses consacrées aux services sociaux.

5. Enfin, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur les paragraphes 44 à 62 du document A/48/364 intitulé "Mise en valeur des ressources humaines au service du développement", dans lesquels sont examinés l'effet de la crise de la dette sur les politiques de dépenses sociales des gouvernements et les répercussions de ces dernières sur les services de santé, d'éducation et sur d'autres services à caractère social.

6. Tous les documents cités en référence peuvent être consultés au secrétariat.

Département de la coordination des politiques  
et du développement durable

[28 octobre 1993]

[Original : anglais]

Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur le rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa vingt-huitième session (E/1992/27), en particulier la section E consacrée à la relation entre réforme économique et réforme politique, qui figure au

chapitre V intitulé "La réforme économique dans les pays en développement", notamment les paragraphes 225 à 230, dont le texte est reproduit ci-dessous :

"225. La relation entre le respect des droits de l'homme et la conception judicieuse et l'exécution réussie de l'ajustement économique et des programmes de réforme est complexe. L'un des problèmes tient à la difficulté de donner une définition précise de plusieurs des 'droits' énumérés dans les déclarations internationales. Il est par exemple plus facile de définir certains droits civils comme celui de 'ne pas être soumis à la torture' que de définir le 'droit à l'éducation' ou le 'droit au développement'. Une autre difficulté réside dans l'importance attachée à une augmentation ou une diminution de l'exercice des différents 'droits'. Dans une situation extrême bien connue, certains gouvernements sont prêts à suspendre l'aide étrangère et même à mobiliser une campagne de sanctions internationales quand d'autres gouvernements violent certains droits civils, en cas par exemple de recours étendu et systématique à la torture. Cependant, l'inclusion concrète des droits de l'homme dans la conception et l'exécution de programmes économiques suppose une démarche différente.

226. A cette fin, les droits de l'homme peuvent être regroupés en trois catégories : a) le droit à une proportion adéquate du bien-être national, par exemple l'éducation, la santé, l'emploi, la formation, etc.; b) la protection de la personne contre l'ingérence ou l'abus de pouvoir de l'autorité et c) l'émancipation politique des citoyens.

227. Dans le premier groupe, il est clair que les programmes de réforme qui tentent expressément de sauvegarder les dépenses consacrées à la ressource humaine, dans le domaine par exemple de l'éducation et de la santé, ou qui tentent de préserver le niveau de vie des groupes les plus démunis auront plus de chance de donner des résultats positifs à moyen et à long terme que ceux qui ne le font pas, car la capacité productive de la population sera accrue. Ces programmes seront peut-être aussi plus facilement acceptés par l'opinion publique et donc auront de plus grandes chances de réussir, même dans le court terme.

228. S'agissant du second groupe de 'droits', les choses sont moins simples. Donner à l'individu une liberté économique plus grande en libéralisant certains types d'activités économiques ou en réformant le régime de la propriété, par exemple au moyen de réformes juridiques donnant aux femmes le même droit qu'à l'homme de posséder un bien propre et de l'hypothéquer pour obtenir un prêt, est tout à fait de nature à libérer l'activité productive d'agents économiques et de leur permettre ainsi de répondre à d'autres mesures comme la libéralisation du commerce, la dévaluation, etc. Pour ce qui est de la population active, les réformateurs pourraient craindre qu'une plus grande liberté d'association risque de ralentir le rythme des réformes du fait de la résistance qu'elle opposerait aux diminutions de courte durée du revenu ou de l'emploi, et ils pourraient craindre, par ailleurs, que la reconnaissance des droits légitimes des travailleurs n'assure leur participation aux importants débats relatifs à la réforme.

229. Les droits qui sont en jeu dans l'émancipation politique, comme la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de marquer publiquement son désaccord, peuvent contribuer au succès des réformes, pour la raison même qui fait que le débat public peut faciliter l'avènement du consensus.

230. Les droits de l'homme entrant dans ces trois catégories ont une valeur intrinsèque, l'étendue de leur véritable exercice dans les divers pays est examinée par plusieurs instances spécialisées et la question n'est pas spécialement de la compétence du Comité de la planification du développement. Pourtant, dans le contexte des droits de l'homme, certaines mesures ont été préconisées, dont le Comité estime qu'elles concourraient certainement à une bonne exécution des programmes de réforme économique :

a) La mise en place de filets de sécurité sociale, les investissements et les subventions en faveur des plus démunis doivent être considérés comme un élément central de la refonte des dépenses publiques et de l'ajustement;

b) Les institutions financières internationales, de même que les programmes d'aide bilatérale, devraient inclure la politique de la fiscalité et la structure des dépenses publiques dans la conception des programmes d'ajustement, de façon à assurer des progrès dans le domaine de la dépaupérisation et de la mise en valeur des ressources humaines, même en période de retrait du secteur public;

c) Dans ce contexte, les indicateurs décrits et analysés dans le Rapport sur le développement humain 1991 : le taux des dépenses publiques, le taux des dépenses sociales, le taux des priorités sociales et le taux des dépenses de développement humain, sont d'une grande pertinence."

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[16 novembre 1993]

[Original : anglais]

La CNUCED a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur les pages 12 à 15 et 22 à 24 du Rapport sur le commerce et le développement 1993 (Aperçu général). On en trouvera ci-après des extraits intéressants pour le présent rapport :

"La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont exécuté des programmes d'ajustement structurel pendant la plus grande partie de la décennie. Néanmoins, la reprise a été lente et les chiffres de croissance restent extrêmement médiocres. Les revenus par habitant sont aujourd'hui nettement inférieurs à leurs niveaux de 1970, et d'après les tendances actuelles, il faudrait 70 ans pour qu'ils doublent.

Le développement de l'Afrique a bien entendu été entravé non seulement par les problèmes structurels auxquels visaient à remédier les programmes d'ajustement structurel, mais aussi par diverses catastrophes,



telles que conflits armés, guerres civiles et catastrophes climatiques. Il est néanmoins frappant de constater que même compte tenu de ces facteurs, les programmes d'ajustement structurel n'ont généralement abouti qu'à une amélioration modeste du taux tendanciel de croissance. Seul Maurice - qui est extrêmement atypique à maints autres égards également - a pu enregistrer une croissance tout en se débarrassant des programmes d'ajustement soutenus par le FMI et la Banque mondiale.

L'Afrique, contrairement à l'Amérique latine, a souffert d'une détérioration continue de ses conditions extérieures. La chute des prix des produits de base a été préjudiciable aux deux régions, mais les pays d'Afrique subsaharienne en ont beaucoup plus souffert, en particulier les pays tributaires du cacao et du café. En outre, la région n'a bénéficié d'aucune compensation comparable aux apports massifs de fonds privés en Amérique latine. Elle a certes bénéficié d'une assistance accrue, mais les pertes en termes de l'échange ont été très nettement supérieures à l'accroissement de l'aide. Ces pertes ont rarement été anticipées; au contraire, les prévisions ont eu tendance à faire état d'un relèvement des prix des exportations, et donc des taux de croissance.

De plus en plus, l'aide n'a plus pour objectif que d'induire un changement d'orientation, au détriment de son rôle plus important qui est de financer la croissance et l'investissement. L'approche à courte vue et la médiocrité de l'assistance ont rendu de nombreux pays dépendants de l'aide simplement pour préserver un faible niveau d'activité. La contrainte financière s'est traduite non seulement par la persistance de la crise de la dette dans la région (voir plus loin), mais aussi par des problèmes relatifs à la conception des programmes d'ajustement :

- Elle a aggravé la contrainte budgétaire, obligeant à réduire considérablement l'investissement public;
- De très fortes dévaluations étaient certes nécessaires, mais la pénurie aiguë de devises a soumis les taux de change à des pressions excessives, ce qui a eu de très graves répercussions sur l'activité et sur les prix. En règle générale, tout instrument de politique générale a un effet positif sur sa cible principale et un certain nombre d'effets secondaires négatifs et, au-delà d'un certain point, les gains diminuent tandis que les effets secondaires augmentent;
- La confiance et la volonté d'investir ont également souffert de la persistance de l'endettement et de la crise de devises, ainsi que d'une situation où la reprise était sans cesse renvoyée à plus tard;
- Les programmes d'ajustement structurel ont fort justement souligné la nécessité d'améliorer la qualité des investissements, mais la croissance n'est possible que si l'investissement est suffisant. La médiocrité des investissements a engendré une tendance à la désindustrialisation. Le retrait soudain de la protection à l'encontre des importations a eu le même effet;

- Les programmes d'ajustement structurel ont à juste titre essayé de corriger l'oubli antérieur de l'agriculture. Mais en grande partie à cause d'un financement insuffisant, cela s'est fait pour l'essentiel au détriment de l'industrie locale;
- Les programmes d'ajustement structurel ont aussi à juste titre essayé d'éliminer la discrimination à l'encontre des exportations. Toutefois, en s'appuyant sur des dévaluations et sur d'autres mécanismes purement de marché, ils ont amélioré les encouragements non pas aux exportations d'articles manufacturés, mais aux exportations traditionnelles (parfois au détriment de la production vivrière locale). La conséquence en a été peu de véritable diversification, voire aucune;
- Aucun effort n'a été fait pour éviter la surproduction de produits primaires. De nombreux pays ont en fait été encouragés à accroître leur part de marché d'exportations traditionnelles.

Des carences sont également à relever concernant la réforme du secteur public. Le principal objectif semble être de privatiser ou de liquider les entreprises publiques, au motif que l'activité économique devrait, en règle générale, être laissée au secteur privé, et qu'on ne saurait compter sur les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne pour corriger les déficiences du marché sans en créer d'autres, plus graves. Le secteur privé peut assurément jouer un rôle accru. Néanmoins, les raisons fondamentales d'un engagement actif des pouvoirs publics en Afrique demeurent, dont le manque d'opérateurs privés en mesure de prendre des risques à long terme (et ayant la capacité financière et gestionnaire de créer et d'exploiter des organisations de grande envergure), et la nécessité de soutenir et de promouvoir la diversification et la commercialisation de la production agricole. Réformer les entreprises publiques est une tâche hérissée de difficultés, mais le jeu en vaut la chandelle, en particulier dans les pays ayant un très faible niveau de développement, où les déficiences des marchés sont considérables et où la croissance doit être accélérée par tous les moyens possibles.

La nature de la crise a cependant changé depuis le début des années 80. Le système financier international n'est plus en danger et la réputation de solvabilité de certains des principaux pays débiteurs d'Amérique latine s'est nettement améliorée. C'est maintenant la dette envers les gouvernements et les institutions financières internationales qui suscite le plus d'embarras; l'endettement de la Russie constitue également un problème de taille.

Le rééchelonnement de la dette multilatérale était jusqu'à présent un sujet tabou. Mais plus de 20 pays, pauvres pour la plupart, ont des arriérés envers les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement. Au cours des prochaines années, ils devront la majeure partie de leur dette aux institutions financières internationales. Cela posera un grave problème, à moins que les perspectives d'exportation et les transferts globaux nets s'améliorent sensiblement.

Les arriérés nuisent non seulement aux débiteurs, mais encore aux institutions financières internationales et à tous leurs membres. On ne devrait pas toucher au principe de l'octroi du statut de créancier privilégié à ces institutions, mais on pourrait l'appliquer de façon souple et pragmatique afin d'élargir la portée des mécanismes de liquidation des arriérés et d'accorder une réduction effective, bien qu'officieuse, de la dette quand cela est justifié.

Pour empêcher l'accumulation d'arriérés - et pour bien d'autres raisons - les institutions financières internationales doivent accroître fortement leurs transferts nets. Il leur faut pour cela réapprovisionner comme il convient leurs mécanismes de prêt à des conditions de faveur. Mais à une époque où les pays donateurs connaissent des problèmes budgétaires et commencent à se lasser de fournir une aide, le renforcement de ces mécanismes risque de se faire au détriment du financement bilatéral. Si l'on ne parvient pas à accroître leurs ressources par des moyens normaux, il faudra exploiter d'autres sources de fonds - allocations de DTS et ventes d'or du FMI par exemple. Celles-ci pourraient également être utilisées pour aider des pays à éponger leurs arriérés."

Programme des Nations Unies pour le développement

[12 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Le Programme des Nations Unies pour le développement a communiqué les renseignements ci-après :
2. Le PNUD est d'avis que l'être humain est le sujet central du développement et que le fardeau de la dette et les programmes d'ajustement structurel peuvent avoir des effets négatifs sur le développement.
3. Le PNUD tient compte de cette réalité de deux façons. Premièrement, sur le plan conceptuel, il publie son rapport annuel sur le développement humain qui, depuis le premier numéro, publié en 1990, réaffirme la place essentielle de l'être humain dans le développement et étudie l'ensemble des facteurs qui entravent ou favorisent le développement. En particulier, dans le rapport de 1992, le PNUD a analysé les conséquences néfastes des conditions économiques et des pratiques commerciales internationales pour les pays en développement.
4. Deuxièmement, dans ses activités opérationnelles, le PNUD donne son appui à de nombreux programmes qui visent à atténuer les effets de l'ajustement structurel sur le développement. Il a ainsi exécuté, en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, un grand programme axé sur les dimensions sociales de l'ajustement en Afrique. Lancé en 1988, il s'est poursuivi jusqu'en 1991.
5. Le PNUD a entrepris d'élaborer un projet sur l'atténuation de la pauvreté et la réforme macro-économique en Afrique, qui vise à traiter directement de la question de la pauvreté et de l'ajustement. Il a aussi aidé, par d'autres programmes, les pays à constituer des fonds sociaux pour contrecarrer les

effets sociaux de l'ajustement (par exemple en Bolivie et en Egypte) en faisant une grande place à la participation des groupes cibles.

6. La pauvreté, quelle qu'en soit la cause, représente le principal élément du cinquième cycle de programmation du PNUD, lequel a donné son appui à divers politiques et programmes visant à atténuer la pauvreté dans un grand nombre de pays.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

[19 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Habitat a félicité la Commission de l'opportunité de sa décision d'examiner un thème directement lié à la question de la dégradation des conditions de vie et de travail que connaissent actuellement les habitants des pays en développement, en particulier les pauvres. Habitat estime qu'à des degrés divers, selon le pays, cette dégradation peut être attribuée pour une bonne part aux conséquences des programmes d'ajustement et à la crise de l'endettement.

2. Si, eu égard à ses implications de politique générale, la question doit faire l'objet d'une analyse et d'études empiriques plus poussées, tout permet d'indiquer d'ores et déjà que la crise de l'endettement et les mesures de stabilisation ont des effets particulièrement graves sur les pauvres des zones urbaines, qui y sont d'une certaine manière encore plus vulnérables que les groupes à faible revenu des zones rurales. Il y a à cela deux raisons principales : la dépendance quasi totale des pauvres des zones urbaines à l'égard de l'économie monétaire et l'impossibilité pour eux, qui vivent dans des zones urbaines à densité de population élevée, de recourir à la production vivrière, solution possible pour un grand nombre de pauvres des zones rurales, même pendant les temps les plus durs.

3. Les groupes à faible revenu des zones rurales ont été frappés de plein fouet pour ce qui est de l'emploi, des services essentiels, du logement. De plus, il n'est pas exagéré de conclure que les programmes d'ajustement ont - du moins dans l'immédiat - entraîné une attraction vers le bas, augmentant le nombre de pauvres. On ne dispose pas encore de données permettant de déterminer les effets de l'ajustement sur la répartition des revenus en zone urbaine, mais il n'en reste pas moins évident que les revenus de la classe moyenne urbaine ont été réduits, en valeur réelle, à la suite de la contraction des subventions exigée par les politiques d'ajustement; de nombreuses personnes appartenant à la classe moyenne inférieure des zones urbaines sont maintenant dans les groupes de population à faible revenu, venant grossir les rangs des pauvres. Environ 250 millions d'habitants des zones urbaines des pays en développement vivent déjà dans la pauvreté absolue, et se trouvent dans l'incapacité de satisfaire à leurs besoins les plus essentiels en matière de logement et d'alimentation. Et leur nombre ne fait qu'augmenter : dans près du quart des pays en développement, il y a plus de pauvres en zone urbaine qu'en zone rurale.

4. Certes, tous les problèmes énumérés plus haut ne sont pas attribuables exclusivement à la crise de l'endettement et à l'ajustement structurel, mais il n'en est pas moins vrai que tant que l'un et l'autre perdureront, il sera difficile d'inverser la tendance. En effet, même si les gouvernements ont la ferme intention de répondre aux besoins de leur population - et il faut supposer qu'il en est ainsi - tant que la crise de l'endettement durera et que les programmes d'ajustement structurel seront en place, les autorités auront en fait les mains liées. Elles n'auront pas les ressources nécessaires pour répondre à des besoins comme le logement, les services publics essentiels et la création du nombre d'emplois requis, d'autant plus que les dépenses nécessaires pour satisfaire de tels besoins entrent en règle générale précisément dans la catégorie des "dépenses sociales" que les programmes d'ajustement visent à limiter pour réduire les déficits. Dans ces conditions, la solution qui consiste à prévoir des "filets de protection sociale", avec un financement destiné aux plus pauvres d'entre les pauvres, que certains donateurs et certaines institutions multilatérales appliquent déjà pour atténuer les effets de l'ajustement, n'est pas viable à terme. Elle ne peut pas empêcher que de vastes secteurs de la population ne tombent progressivement dans une pauvreté relative. Ce résultat ne peut être en effet obtenu qu'avec une reprise de la croissance économique, conjuguée à un allègement de la dette et à un accroissement de l'aide financière pour permettre aux pays en développement de se doter d'une infrastructure sociale de base.

5. Eu égard à l'importance de ces questions, et tout particulièrement de la question des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels par les habitants des pays en développement, Habitat a entrepris un grand projet de recherche sur les tendances sociales et économiques mondiales et leurs effets sur le développement et la gestion des établissements humains, dans le cadre des travaux préparatoires à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui aura lieu en Turquie en juin 1996. Le rapport fondé sur cette recherche sera soumis à l'examen de la Conférence et ne manquera pas d'influer sur le plan d'action qui y sera élaboré.

#### Banque mondiale

[19 novembre 1993]

[Original : anglais]

La Banque mondiale a publié de nombreux documents sur la question. Pour information, elle a adressé à la Commission des droits de l'homme les publications ci-après :

"Adjustment Lending Policies for Sustainable Growth" (1992);  
"Dealing with the Debt Crisis" (1989);  
"Adjustment Lending Revisited" (1992).

Ces publications peuvent être consultées au secrétariat.

Fonds monétaire international

[23 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Le Fonds monétaire international a communiqué les renseignements ci-après :
2. Dans le cadre de ses activités ordinaires, le Fonds se préoccupe en permanence des effets des programmes d'ajustement dans les pays lourdement endettés.
3. L'endettement est l'un des domaines où le Fonds exerce expressément ses fonctions de conseiller auprès des gouvernements, tout en contribuant à mobiliser les ressources financières nécessaires aux programmes d'ajustement, lesquels intègrent parfois des plans de réduction et de réaménagement de la dette. Outre l'examen de ces questions par ses propres organes, le Fonds fait de temps à autre état de l'expérience acquise, dans diverses publications.
4. Le FMI a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur les publications ci-après :

IMF Occasional Paper 106  
Economic Adjustment in Low-Income Countries  
Experience Under the Enhanced Structural Adjustment Facility  
Septembre 1993

Convergence and Divergence in Developing Countries  
Chapter IV in  
IMF World Economic and Financial Survey  
World Economic Outlook  
Mai 1993

The Experience of Successfully Adjusting Developing Countries  
Chapter IV in  
IMF World Economic and Financial Survey  
World Economic Outlook  
Octobre 1992

IMF Occasional Paper 95  
The Fiscal Dimensions of Adjustment in Low-Income Countries  
Avril 1992

Multilateral Official Debt Rescheduling  
Recent Experience  
IMF World Economic and Financial Survey  
Novembre 1990

Ces publications peuvent être consultées au secrétariat.

## III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Commission des Communautés européennes

[11 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. La Commission des Communautés a communiqué les renseignements ci-après :
2. La Commission a entrepris de rédiger son rapport annuel sur la mise en oeuvre de la résolution du Conseil et des Etats membres réunis au sein du Conseil, sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement (novembre 1991). Ce rapport, qui devrait brosser un tableau complet de la philosophie de la Communauté européenne et de ses activités en 1993, sera présenté au Conseil au début du mois de décembre.

Ligue des Etats arabes

[25 novembre 1993]

[Original : arabe]

1. La Ligue des Etats arabes a communiqué les renseignements ci-après :
2. Les questions du développement et de la dette extérieure comptent parmi les principaux problèmes des Etats arabes, qui sont considérés comme des pays en développement. Il est incontestable que l'endettement a une forte incidence sur le développement et les deux questions ne sauraient être examinées séparément, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de développement quand le remboursement de la dette extérieure et du service de la dette engloutit l'essentiel du revenu national des pays en développement. La Ligue des Etats arabes s'est intéressée à la question qui a été examinée par le Comité permanent des droits de l'homme à ses neuvième et dixième sessions, au titre d'un point particulier de l'ordre du jour. A sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Conseil de la Ligue a adopté la résolution 5248, en date du 13 septembre 1992, par laquelle il a approuvé l'élaboration d'une Déclaration arabe sur le développement, l'endettement et les droits de l'homme.
3. A sa cinquantième session, la Commission pourrait examiner les mesures suivantes.
4. Il est essentiel de tenir compte du fait que, pour alléger le poids écrasant de la dette extérieure, les mesures suivantes, ou en tout cas certaines d'entre elles, doivent être prises :
  1. Annulation d'une partie ou de l'intégralité de leur dette extérieure ou conversion en dons.
  2. Annulation des intérêts ou abaissement des taux.
  3. Rééchelonnement de la dette à des conditions plus favorables, en particulier en prolongeant les délais de remboursement.

4. Augmentation des ressources financières mises à la disposition des pays en développement.

5. Octroi de prêts à des conditions favorables avec, par exemple, des délais de remboursement plus longs et des taux d'intérêt réduits.

6. Augmentation du volume de l'aide fournie par les organisations internationales et les institutions financières pour soutenir les pays endettés qui affichent de graves déficits budgétaires ou pour financer directement leurs projets de développement.

7. Diminution des obstacles tarifaires; assouplissement des conditions d'entrée des exportations des pays en développement sur les marchés des pays développés riches; amélioration des termes de l'échange en faveur des pays en développement endettés.

8. Prise en compte des considérations liées au droit au développement dans les politiques de prêt des grandes institutions financières, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en mettant en particulier l'accent sur l'importance du transfert de technologie avancée aux pays en développement.

9. Définition de critères visant à empêcher certains pays d'exploiter abusivement la question des droits de l'homme pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays en développement ou pour suspendre l'aide économique qui leur est octroyée, contrecarrant ainsi les efforts de développement de ces pays.

5. Au paragraphe 10 de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a réaffirmé que le droit au développement, tel qu'il était énoncé dans la Déclaration sur le droit au développement, était un droit universel et inaliénable qui faisait partie intégrante des droits fondamentaux de l'être humain.

6. Les Etats devraient établir une coopération entre eux, de façon à garantir le développement et à éliminer tous les obstacles qui l'entravent. La communauté internationale devrait s'efforcer de promouvoir une coopération internationale permettant véritablement de réaliser le droit au développement et d'éliminer les obstacles qui l'entravent. Elle devrait également s'interroger sur les difficultés économiques créées par l'endettement et leurs conséquences pour le développement; en effet, étant donné leurs graves difficultés économiques, les pays en développement ne sont pas en mesure d'assurer l'exercice des libertés fondamentales autant que les grands pays industrialisés. Il faut s'employer à arrêter une définition plus globale des droits de l'homme, qui ne méconnaisse pas le droit de chacun à la satisfaction de ses besoins essentiels et, d'une façon plus générale, le droit au développement. C'est sous cet angle que l'ampleur des effets négatifs de l'endettement sur les droits de l'homme doit être considérée.



Organisation de coopération et de développement économiques

[15 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. L'Organisation de coopération et de développement économiques a communiqué les renseignements ci-après :
2. Le Centre de développement de l'OCDE vient d'achever une série d'études sur les effets de l'ajustement et des politiques de stabilisation. Les résultats de ces études ont été publiés et se démarquent résolument des analyses faites jusqu'ici des programmes d'ajustement. Au lieu de s'axer sur les aspects individuels du problème, les auteurs examinent le coût économique, politique et social, en termes de chômage, d'inégalité et de pauvreté, de chaque mesure de stabilisation macro-économique. Sept études par pays (Chili, Côte d'Ivoire, Equateur, Ghana, Indonésie, Malaisie et Maroc) démontrent que les politiques d'ajustement n'ont pas automatiquement pour effet d'accroître les inégalités et d'aggraver les conditions de vie des pauvres; leurs effets varient considérablement selon le cas.
3. En fait, les études montrent que le refus de procéder à des ajustements et la suspension des importations entraîne un sous-développement endogène socialement plus coûteux.
4. Le Centre s'est également intéressé au contexte politique dans lequel les mesures d'ajustement sont décidées, aspect qu'un grand nombre d'études préparatoires établies en vue des programmes d'ajustement négligent. Il a passé en revue les instruments dont disposent les responsables de la politique dans les pays en développement et a montré comment ces instruments permettent d'intégrer la dimension politique de l'ajustement économique en théorie et en pratique.
5. L'OCDE a joint des exemplaires de trois publications du Centre de développement qui lui semblent très intéressantes pour les membres de la Commission des droits de l'homme et propres à susciter une réflexion lors du débat sur le droit au développement aux Nations Unies et ailleurs :

La dimension politique de l'ajustement économique (1993);

Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle (1992);

Ajustement et équité (1993).

Ces publications peuvent être consultées au secrétariat.

IV. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques

[14 novembre 1993]

[Original : français]

1. L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques a communiqué les renseignements ci-après :

2. La situation sur la scène internationale marquée par les changements et les mutations profondes venus concourir au nouveau façonnement de l'architecture politique et sociale dans la vie des peuples du monde, continue de faire des pays en développement acculés à la survie, les otages de leur dette extérieure vis-à-vis de leurs bailleurs de fonds. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres banques publiques et privées réparties dans le monde des pays développés demeurent les principaux bénéficiaires de cette situation.

3. Le FMI et la Banque mondiale, bien qu'étant formellement des établissements spécialisés faisant partie du système de l'ONU, mais protégés contre l'ingérence de cette dernière, ont toujours été les instruments éprouvés et dociles aux mains des puissances occidentales pour garder sous leur influence les pays nouvellement affranchis du joug colonialiste. Leur atout majeur consiste en ce que les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales y contrôlent près de 90 % des votes et possèdent les quotes-parts les plus déterminantes, facteur très important pour influencer une quelconque prise de décisions.

4. Devenus les maîtres incontestés du système monétaire international, ces deux institutions se réservent le droit de dicter leur volonté sur la politique qu'entendent mener les pays en développement pour se libérer des fardeaux légués par la période coloniale. Dès le début, ces deux institutions ont créé les conditions propres à leur garantir le maximum de profits par le jeu de manoeuvres complexes et subtiles qui, la plupart du temps, échappent aux pays en développement. Pour réussir dans leur tâche, le FMI et la Banque mondiale se sont dotés de moyens de persuasion et de dissuasion jusqu'ici infaillibles vis-à-vis de leurs débiteurs des pays en développement. Au niveau de ces deux institutions, ces moyens se complètent et se renforcent mutuellement, à tel point que les pays en développement en subissent sévèrement les conséquences. Celles-ci s'abattent de la façon la plus brutale sur certains droits dont jouissent légitimement les pays en développement, les droits relevant de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

5. La politique du programme d'ajustement structurel de ce groupe reste un domaine où il est facile de se permettre de violer les droits de l'homme (et des peuples) et ce, à l'instar du FMI et de la Banque mondiale qui agissent en toute impunité. Ces violations se manifestent comme suit :

a) Dans le domaine politique, le fait pour le FMI et la Banque mondiale d'imposer et de dicter leur volonté aux pays débiteurs enlève à ces derniers la possibilité d'exercer librement leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie de décision, met en péril leur indépendance réelle. Les conditions prescrites par ces deux institutions financières

internationales et leur absence de tout souci de justice menant à la diminution des dépenses publiques, à la dévaluation de la devise nationale, donc à une inflation incontrôlée, ont conduit à des mouvements de mécontentement général et à des soulèvements de caractère social et politique, menaçant la stabilité et la sécurité des pays. Il est aussi de notoriété publique que l'extorsion des superprofits dans les pays en développement, bien que menée de façon plus ou moins camouflée, se fait collectivement par le FMI, la Banque mondiale, les sociétés transnationales et autres puissances mondiales. Les mutations et les changements sur la scène internationale aidant, leur politique d'"aide" aux pays en développement est maintenant conditionnée par les mesures que doivent prendre ces derniers en matière de démocratie et de droits de l'homme... . C'est là une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de ces pays. Ce qui démontre aussi, de surcroît, la contradiction interne et l'incohérence au sein du groupe au niveau de la rhétorique et de la pratique. Le FMI et la Banque mondiale font des droits politiques et civils leur principale préoccupation, ne reconnaissant pas ainsi la validité de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des peuples;

b) Les domaines économiques, sociaux et culturels restent les domaines privilégiés pour l'application de la politique du programme d'ajustement structurel par le groupe FMI/Banque mondiale, affectant sévèrement les droits de l'homme et des peuples relatifs à ces domaines... . Les politiques macro-économiques imposées en matière de budget et de taux de change, visent le redressement rapide et à court terme de la balance de paiements des pays débiteurs, ainsi que l'acquisition de profits immédiats. Dans le souci de sauvegarder leurs propres intérêts, ceux des banques commerciales internationales et des autres bailleurs de fonds des pays développés, le FMI et la Banque mondiale sont parvenus à pousser la situation à se renverser en leur faveur. Les pays en développement sont devenus exportateurs de capitaux vers les pays nantis du Nord, situation qui les met dans l'impossibilité de mener un processus de développement équitable. Cet argent, qui aurait pu être investi localement dans les secteurs productifs, est venu fructifier dans les pays développés ou alimenter les bénéficiaires et les profits des corrupteurs et des corrompus nationaux et étrangers.

6. Le FMI et la Banque mondiale clament à cor et à cri qu'ils luttent contre la pauvreté dans le monde. Malheureusement, on constate que pendant que les pauvres continuent de s'appauvrir davantage, la politique du programme d'ajustement structurel fait de plus en plus apparaître une catégorie de nouveaux pauvres issus des classes moyennes de la population. La moindre marge de manoeuvre pour tous ces pauvres pour jouir pleinement et équitablement des droits économiques, sociaux et culturels semble exclue.

7. Le droit à la vie des couches vulnérables et pauvres des pays en développement est constamment menacé par la conjugaison de plusieurs facteurs socio-économiques. Les mesures imposées par le FMI et la Banque mondiale dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi (domaines relevant des valeurs et des conditions humaines et constituant des facteurs essentiels pour un développement durable et une croissance soutenue) hypothèquent dans une large mesure l'avenir de plusieurs pays sous-développés. La mort guette à chaque instant les malades dans les hôpitaux, cliniques et divers services

sanitaires qui, eux, souffrent du manque de médicaments ou de soins appropriés, forçant les malades à acheter eux-mêmes ces médicaments à des prix hors de la portée de leur bourse.

8. Les conditions imposées par les institutions financières en direction de l'éducation posent un handicap majeur quant à la lutte contre l'analphabétisme et pour le progrès en général. Le budget alloué à ce domaine étant sévèrement réduit, la privatisation à outrance de l'enseignement rend les frais de scolarité insupportables pour les parents des groupes vulnérables. Il en résulterait à long terme une augmentation du nombre des illettrés et des analphabètes, face à une démographie galopante, caractéristique des pays moins avancés. La combinaison des facteurs relevant des restrictions aux droits à la santé et à l'éducation et celles relatives au droit au travail, telles qu'elles sont imposées par le groupe FMI/Banque mondiale, renforce l'hypothèse d'une aggravation de la situation de pauvreté dans plusieurs pays sous-développés à l'avenir. Les chômeurs augmentant en nombre, les charges familiales devenues insupportables, les maladies dues à la malnutrition devenue persistante, et à l'insuffisance des soins appropriés, affecteront à la longue la capacité et la faculté physique, morale et intellectuelle des populations.

9. Le développement nécessite la participation populaire; mais les peuples soumis à des conditions qui détruisent leurs moyens et facultés, eux-mêmes mal nourris, sujets à toutes sortes de maladies, presque illettrés, ayant un accès très limité au progrès scientifique et technique, toujours sous le poids de sacrifices immenses, continueront à être toujours relégués à la périphérie, marginalisés et soumis au contrôle des puissances financières.

Association américaine de juristes

[23 novembre 1993]

[Original : espagnol]

L'Association américaine de juristes a communiqué les renseignements ci-après :

Origine et évolution de la dette

1. En 1982, la dette extérieure du tiers monde atteignait 780 milliards de dollars; elle s'est stabilisée autour de 1 200 milliards en 1987, 1988 et 1989, puis a recommencé à augmenter en 1990, atteignant en 1992 le chiffre de 1 419 milliards de dollars (Nations Unies, Etude sur l'économie mondiale, 1993, tableau A.35).

2. En 1992, la dette extérieure représentait 37,6 % du produit national brut en Amérique latine, 26,5 % en Asie et 100,1 % en Afrique (108,1 % en Afrique subsaharienne) et le service de la dette représentait 30,1 %, 8,5 % et 26,9 % respectivement des exportations. Par rapport à 1992, ces pourcentages marquent une légère régression en Amérique latine et en Asie, mais en Afrique, le ratio entre le service de la dette et les exportations a augmenté et le ratio entre la dette et le PNB a doublé (Nations Unies, op. cit., tableau A.36).

### Politiques d'ajustement

3. Quand l'ampleur de la dette et le retard dans le paiement du service de la dette ont montré qu'il était impossible de rembourser la dette dans les conditions convenues, le Fonds monétaire international a proposé comme solution les "politiques d'ajustement". Il s'agit d'une condition imposée aux pays débiteurs qui ont impérativement besoin de renégocier la dette et de continuer à pouvoir accéder aux marchés financiers internationaux. En coordination avec le FMI, la Banque mondiale décide d'accorder des prêts aux Etats membres qui "adoptent des programmes qui favoriseront l'instauration d'un climat de stabilité économique... . En général, les autres organismes prêteurs, en particulier les banques commerciales, ne débloquent leurs crédits que quand ils ont l'assurance que le créancier met en oeuvre de façon satisfaisante son programme d'ajustement structurel" (David Driscoll, Le FMI et la Banque mondiale, en quoi diffèrent-ils ?, publié par le FMI, sans date).

### Adoption de décisions en matière de politiques d'ajustement

4. Le FMI, qui conçoit les politiques d'ajustement, est officiellement une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et, en tant que telle, se doit d'agir dans le respect de la Charte des Nations Unies; or en réalité, il n'en est rien puisqu'il agit en toute indépendance, sans permettre aux principaux organes de l'ONU de participer à ses décisions (Sidney Dell, Relations between the United Nations and the Bretton Woods Institutions, septembre 1985).

5. Au FMI, le pouvoir de décision appartient aux cinq pays qui totalisent la majorité des quotes-parts puisque la section 5 de l'article XII des Statuts prévoit le vote pondéré aux organes directeurs (Conseil des gouverneurs et Conseil d'administration). De plus, un seul pays peut bloquer certaines décisions importantes (par exemple le rétablissement d'un système international de changes fixes) parce qu'il dispose d'un pourcentage de voix nettement supérieur à la minorité de blocage, qui est de 15 %. Du côté des pays débiteurs, les accords avec le FMI sont conclus de la manière dont est contractée la dette : sans aucune consultation avec la population qui en subira les conséquences.

6. On peut affirmer dès lors que la démocratie et la participation populaire sont totalement absentes des politiques d'ajustement, que ce soit à l'échelon international ou national, depuis leur élaboration jusqu'à leur application dans la pratique.

### Conséquences des politiques d'ajustement

7. En valeur absolue et relative, le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter : par exemple, en Amérique latine et aux Caraïbes, il est passé de 136 millions en 1980 à 266 millions en 1992, soit de 41 % à 62 % de la population (chiffres et projections établis lors de la deuxième Conférence régionale gouvernementale d'Amérique latine sur la pauvreté, tenue à Quito (Equateur) en 1990). Face à cette nette tendance à la concentration de la richesse et à l'augmentation de la pauvreté et au moment où se fait sentir de façon aiguë le besoin d'entreprendre une politique de redistribution des revenus, la Banque mondiale affirme que la redistribution des revenus "peut avoir des effets négatifs dommageables pour l'économie, outre que ce sont

souvent ceux qui en ont le moins besoin qui en profitent" (Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1991, p. 12).

8. Le Directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, a exprimé un avis analogue dans l'allocution qu'il a faite à la soixante-dix-huitième session de la Conférence internationale du Travail, le 10 juin 1991. D'aucuns font valoir que les coûts sociaux des politiques d'ajustement structurel sont transitoires et que, à moyen terme, ces politiques ont des résultats positifs pour ce qui est du développement économique, les exemples fréquemment avancés étant certains pays d'Asie, comme la Corée du Sud et Taiwan.

9. En premier lieu, les nouveaux pays industriels du Sud-Est asiatique ont fait le contraire de ce que préconisait le FMI (voir Philippe Norel, "Ajustement structurel : la théorie contre le développement", in Alternatives économiques, No 111, Dijon, novembre 1993, p. 56 et suiv.).

10. En deuxième lieu, développement économique n'est pas synonyme de développement humain. Telle est la conclusion du PNUD dans son Rapport mondial sur le développement humain 1993 (voir le graphique de la couverture et son explication au recto).

11. En troisième lieu, pour contrecarrer les effets négatifs prétendument transitoires des politiques d'ajustement structurel, le FMI et la Banque mondiale préconisent la mise en place de "filets de protection sociale", de sorte que la seule perspective d'une partie importante de la population sera de demeurer au seuil de l'extrême pauvreté. Mais dans la pratique, les politiques du FMI et de la Banque mondiale n'envisagent même pas ces "filets" : les pays qui se soumettent aux exigences du FMI (notamment à l'obligation de réduire les déficits budgétaires) commencent par faire des coupes sombres dans les postes santé et éducation de leur budget et par démanteler et privatiser les systèmes de sécurité sociale, laissant les secteurs de la société les plus vulnérables sans aucune protection. La Banque mondiale (Rapport sur le développement dans le monde 1993, p. 12) propose de privatiser les services de santé, c'est-à-dire de faire du droit à la santé - l'un des droits de l'homme fondamentaux - un commerce rentable et un luxe hors de portée des plus pauvres.

12. Les politiques d'ajustement structurel ont aussi des effets très néfastes sur l'environnement : destruction aveugle de forêts pour produire du bois d'exportation afin de payer le service de la dette ou pour libérer des terres nécessaires à l'élevage de bétail également destiné à l'exportation ("hamburger connection") ou encore pour cultiver d'autres produits, toujours pour l'exportation. La Banque mondiale finance des plans de reboisement contraires aux principes écologiques, etc. (voir à ce sujet divers documents de travail publiés par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social).

### Conclusions

13. Si la dette extérieure est toujours d'une ampleur critique, c'est que les crédits ont été à l'origine obtenus à des conditions léonines pour les créanciers et sont renégociés dans les mêmes conditions (taux d'intérêt élevés, commissions et frais disproportionnés, accumulation d'intérêts, etc.).

14. Les politiques d'ajustement structurel ont été imposées aux pays débiteurs et les gouvernements de ces pays les ont à leur tour imposées à leur population. Leur élaboration et leur application se sont faites au mépris des principes démocratiques, sans aucune consultation populaire. L'application des politiques d'ajustement renforce les tendances autoritaristes des gouvernements, lesquels opposent la répression aux protestations populaires que leurs effets suscitent.

15. Les politiques d'ajustement ont creusé l'écart entre pays riches et pays pauvres et entre riches et pauvres à l'intérieur d'un même pays. A l'échelon mondial, le nombre de pauvres a augmenté et les conditions de vie de centaines de millions de personnes ont empiré, leurs droits économiques, sociaux et culturels étant méconnus et bafoués.

16. Il faut démocratiser les organismes financiers internationaux, et d'une façon générale, la gestion de l'économie mondiale et des économies nationales et remplacer les politiques d'ajustement structurel par des politiques nouvelles, qui aient pour objectif premier le développement humain.

#### Fédération générale des femmes arabes

[5 décembre 1993]

[Original : anglais]

1. La Fédération générale des femmes arabes a communiqué les renseignements ci-après :

2. Notre organisation, qui est une organisation non gouvernementale, est profondément préoccupée par les graves conséquences pour les droits de l'homme des politiques d'ajustement économique consécutives non seulement à la dette extérieure, mais aussi à des situations dues à des résolutions d'instances internationales qui sont censées ne pas porter atteinte aux droits fondamentaux des nations. Nous songeons par exemple aux effets des sanctions économiques appliquées par le Conseil de sécurité à l'encontre de nombreux pays, qui ont eu des effets néfastes sur les droits de l'homme dans ces pays.

3. Comme la Commission des droits de l'homme l'a fait ressortir dans sa résolution 1993/12, le remboursement de la dette des pays en développement ne devrait pas passer avant les droits fondamentaux de la population à l'alimentation, au logement, à l'emploi, aux services de santé et à un environnement salubre.

4. Les sanctions économiques ne doivent donc pas porter atteinte à ces droits, notamment aux droits à l'alimentation, au logement, à l'habillement et à la santé, car les pays frappés par ces sanctions se trouvent déjà dans une situation bien plus terrible encore que celle qui découle des mesures d'ajustement économique.

Association internationale des éducateurs pour la paix du Monde

[14 novembre 1993]

[Original : français]

1. L'Association internationale des éducateurs pour la paix du Monde a présenté des propositions d'amendements qui pourraient éventuellement figurer après le point 4 de la Déclaration sur le droit au développement :

a) Insiste sur le fait que le développement des pays en développement doit s'inscrire dans un contexte de reconnaissance mutuelle des différences culturelles et de respect réciproque;

b) Souligne que le droit au développement ne peut aller sans le devoir de préserver l'environnement en tant que patrimoine planétaire et en tant que droit de la personne humaine;

c) Rappelle qu'une violation des droits de l'homme constitue une menace pour la paix internationale; que de ce fait, travailler à faire appliquer le droit au développement doit être un impératif moral.

2. Elle a également fait les observations suivantes :

a) Considérant, d'une part, la liaison entre le développement et la formation professionnelle ou académique des peuples concernés, d'autre part, la complémentarité entre la Déclaration de Jomtien sur l'éducation pour tous et la Déclaration de Dakar, issue du Séminaire de Dakar sur l'enseignement supérieur en Afrique, organisé par l'UNESCO, laquelle précise notamment la nécessité de prendre "appui sur l'utilisation de technologies nouvelles d'éducation à distance et sur certaines structures nouvelles comme l'université sans murs (open university)", en ajoutant que des dispositions devront être prises pour favoriser le développement d'universités et d'institutions supérieures privées de qualité pour permettre aux partenaires privés de compléter l'effort de l'Etat;

b) Souhaite que soit pris en considération le partenariat des institutions de téléenseignement (enseignement à distance/"open universities") ainsi que des universités privées ou organismes similaires, dans le cadre d'une politique concertée et intégrée de formation multidisciplinaire pour le développement, et demande que dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aucune mesure discriminatoire ne soit prise par les Etats à l'encontre de la reconnaissance des diplômes et des capacités des diplômés issus de structures universitaires non gouvernementales, y compris de structures internationales.

Confédération internationale des syndicats libres

[24 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. La CISL est très préoccupée par les effets des mesures d'ajustement économique sur la pauvreté dans le monde, et ce depuis longtemps, et la question a été abordée dans de nombreuses publications et déclarations de l'Organisation depuis le début de la crise de l'endettement.



2. On trouvera ci-après un extrait de la déclaration prononcée par le représentant de la CISL à l'occasion des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en 1993 :

"Si l'emploi figurait en tête de l'ordre du jour du Sommet du G-7 de cette année, ce sommet a été marqué par l'absence de mesures en vue de relancer l'emploi et la croissance économique dans le monde. Ce manque de dynamisme condamne des centaines de millions de personnes à continuer de croupir dans la misère alors que le rythme de croissance de l'économie mondiale reste très faible. Les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale sont l'occasion pour les ministres de rattraper le temps perdu et d'élaborer une stratégie coordonnée afin de favoriser une croissance durable plus importante. Il faudrait adopter un ensemble de mesures budgétaires et monétaires libérales en vue d'éliminer les obstacles qui entravent la croissance des pays en développement et de permettre à ces pays de relever le niveau de leurs importations. La dette des pays en développement devrait être réaménagée ou purement et simplement annulée, cependant que les engagements en matière d'aide seraient augmentés et destinés en priorité à l'éducation, qui est le préalable absolu du développement économique. Les négociations commerciales de l'Uruguay Round doivent être menées à bien d'urgence et une clause sociale doit être insérée dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Enfin, l'engagement souscrit au Sommet de Rio de 1992 au sujet du développement durable risque d'être compromis face à l'absence d'annonces de contributions visant à financer la protection de l'environnement. L'augmentation des fonds consacrés à l'environnement est une autre priorité."

3. On trouvera ci-après la liste des publications communiquées par la CISL pour l'information de la Commission des droits de l'homme (ces publications peuvent être consultées au secrétariat) :

The Social Dimensions of Adjustment in Zambia (Lusaka, 1992);

Les dimensions sociales de l'ajustement au Mali (Bamako, 1993);

Les syndicats libres pour un ordre démocratique mondial : le rôle de la CISL (Caracas, 1992);

Etablit la démocratie et l'équité dans l'ajustement et le développement (Harare, 1993).

Conseil international d'éducation des adultes

[5 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Le Conseil international d'éducation des adultes a communiqué les renseignements ci-après :

2. Nous qui travaillons, dans le domaine de l'éducation dans bien des pays, nous ne pouvons pas manquer d'être impressionnés à la fois par l'interdépendance entre le développement économique et l'éducation et par

l'importance croissante que l'éducation revêt de nos jours pour l'épanouissement de l'individu et le développement de la société.

3. Nous sommes aussi appelés à être les témoins des conditions de vie effroyables qui sont le lot de millions de personnes sur les trois continents de l'hémisphère Sud, après des décennies de "développement". Alors que la science et la technologie permettent de franchir chaque jour de nouvelles limites, des millions d'êtres humains essaient de survivre sans eau, sans électricité, sans abri, sans soins de santé, sans emploi et sans éducation.

4. En tant qu'organisation non gouvernementale de caractère international regroupant plus d'une centaine d'organisations d'éducation des adultes à l'échelon national, régional et sectoriel, nous sommes attachés à la mise en oeuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous adhérons également à la Déclaration sur le droit au développement de 1986, ainsi qu'aux principes et objectifs énoncés dans la résolution 1993/12 de la Commission.

5. Le phénomène qui nous occupe risque d'avoir un certain nombre d'effets négatifs, dus par exemple à une répartition inéquitable de la charge de la dette entre les pays créanciers ou à une mauvaise information du public.

Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU)

[23 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités a communiqué les renseignements ci-après :

2. La FIFDU est particulièrement sensibilisée au problème des droits des femmes et des fillettes. Au cours des cinq dernières années, la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel a été suivie en Afrique, en particulier, de coupes sombres dans le budget de la santé et de l'éducation et d'autres services sociaux, qui a souvent été réduit de plus de moitié par rapport aux années précédentes, alors même qu'il était déjà insuffisant pour offrir à tous les enfants des rudiments d'instruction et des services de santé adéquats, notamment en matière de protection maternelle et infantile.

3. Plusieurs universités et établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ont été lésés par ces restrictions sévères et dans l'incapacité de maintenir le niveau des cours d'avant 1985.

4. Le droit à l'éducation et le droit à la santé ont donc été gravement compromis, surtout en ce qui concerne les membres les plus vulnérables de la collectivité que sont les femmes et les enfants.

Fédération internationale Terre des hommes

[11 novembre 1993]

[Original : français]

1. La Fédération internationale Terre des hommes a communiqué les renseignements ci-après :

2. La FITDH souscrit pleinement aux observations faites par le Comité des droits de l'enfant, selon lesquelles des groupes d'enfants, en particulier les plus vulnérables, ont considérablement souffert de certaines mesures d'ajustement prises pour encourager la reprise économique. Ces mesures ont créé une nouvelle pauvreté et de grandes souffrances pour les enfants, en particulier lorsque les crédits destinés aux dépenses sociales ont été réduits sans discernement. En cette matière, le remède a été pire que le mal.

3. En ce qui concerne l'Afrique par exemple, l'UNICEF note que ni les politiques de développement mises en oeuvre dans les années 60 et 70, ni les programmes d'ajustement orthodoxes poursuivis pendant les années 80, n'ont pu faire sortir l'économie africaine d'une crise profondément enracinée et la placer sur un sentier souhaitable de développement à long terme. Une démarche nouvelle et durable de développement est donc nécessaire. Cette démarche doit réviser les mécanismes qui ont régi jusqu'à présent les relations entre Etats et avec les institutions financières, et prendre comme fondement la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Il faut en particulier établir clairement le principe qu'il est impossible de déroger à plusieurs de ces droits, qui doivent être mis en oeuvre quelle que soit la situation économique de l'Etat concerné. Ce principe, une fois clairement établi, devrait servir de fondement à toute négociation bilatérale ou multilatérale dans le domaine économique.

4. Lors du Sommet mondial pour les enfants, de nombreux responsables politiques ont affirmé que les mesures d'ajustement structurel ne pouvaient être prises au détriment du bien-être des enfants. D'après la Convention relative aux droits de l'enfant, les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les droits économiques, sociaux et culturels, dans toutes les limites des ressources dont ils disposent. Le Comité des droits de l'enfant a noté qu'il lui semblait qu'aucun Etat n'avait jusqu'à présent pleinement respecté cet article de la Convention. Il y a donc un besoin urgent d'ouvrir le dialogue sur les moyens de protéger les droits de l'enfant et de leur donner la priorité lors de l'établissement de programmes de réformes économiques.

Union interparlementaire

[16 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. L'Union interparlementaire a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur le document final de la Conférence interparlementaire sur un "Dialogue Nord-Sud pour un monde prospère", qui s'est tenue à Ottawa, du 18 au 22 octobre 1993 à l'invitation du Parlement canadien. L'Union estime que ce document, et plus particulièrement les paragraphes consacrés à une nouvelle approche du développement, au respect des droits de l'homme et à la

solution du problème de la dette des pays en développement, touchent directement à de nombreux points visés par la résolution de la Commission des droits de l'homme et peuvent donc être considérés comme une réponse des parlementaires à cette décision.

2. On trouvera ci-après des extraits pertinents du document final :

"Il est urgent de mettre en oeuvre de nouvelles politiques pour parvenir à un développement durable. Le développement humain doit être considéré comme un élément déterminant du développement économique. Pour durer, l'efficacité économique doit aller de pair avec la mise en place de structures démocratiques, l'amélioration de la justice sociale et économique et le respect des droits de l'homme. Surtout, l'égalité entre hommes et femmes est au centre de toute politique visant à une distribution équitable des bienfaits de la croissance. Le développement humain exige que l'on se préoccupe d'urgence des investissements en matière de santé et d'éducation et que soient dispensés une éducation fondamentale et des soins de santé primaires. Le développement durable suppose que l'on recherche la croissance économique sans porter atteinte à l'environnement naturel. Dans un monde placé sous le signe d'une interdépendance grandissante, aucun facteur ne doit être pris isolément. Aussi faut-il adopter une approche intégrée face aux problèmes mondiaux et nationaux. Tout cela requiert une politique intérieure appropriée, s'appuyant sur des mesures efficaces de coopération internationale propres à favoriser le développement humain.

La Conférence a observé avec inquiétude que la politique que la plupart des pays en développement ont dû suivre sur les instances des institutions donatrices, tant bilatérales que multilatérales, a aggravé, dans bien des cas, la situation économique et sociale de ces pays au lieu de conduire à un progrès constant. L'ajustement structurel entrepris dans ces pays ne leur a pas permis de s'engager sur la voie d'un développement économique durable. Des erreurs de diagnostic, le fait que les questions du développement durable n'aient pas été prises en compte, le sous-financement ou la retenue de fonds prévus pour le long terme, la mauvaise évaluation des perspectives de croissance économique à longue échéance et le manque d'attention portée aux incidences sur la situation des pauvres ont compromis le succès des politiques d'ajustement structurel dans ces pays. La Conférence engage instamment les institutions donatrices à réexaminer et à réévaluer ces politiques et à les remplacer par des approches du développement durable plus adaptées.

...

L'une des tâches les plus urgentes qui incombent à la communauté internationale est de trouver des solutions appropriées au problème de la dette de tous les pays en développement. Bien que les banques commerciales des pays développés ne subissent plus les effets de la crise de la dette, celle-ci reste grave et empire dans les pays en développement les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique, et ceux qui sont dévastés par la sécheresse, la famine et d'autres catastrophes.

...

Les pays en développement les plus pauvres doivent être les principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement et les programmes et projets financés par l'aide publique au développement doivent être axés sur les plus démunis. La Conférence recommande qu'une part accrue de l'aide publique au développement soit consacrée au développement humain, à l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation et à la protection de l'environnement. Pour un bon usage des ressources, il est capital que les gouvernements des pays bénéficiaires créent des institutions qui permettent que cette aide parvienne aux pauvres. Vu le rôle central que jouent les femmes dans la promotion du développement durable dans de nombreux pays, une proportion importante de l'aide publique au développement devrait être allouée à des programmes et des projets dont les bénéficiaires directs sont des femmes.

...

La Conférence estime que la réforme et l'amélioration des systèmes et mécanismes multilatéraux devront viser principalement à garantir la justice économique et sociale, l'honnêteté, l'équité et la transparence dans la gestion multilatérale ainsi que l'application des principes démocratiques dans la prise des décisions.

...

Compte tenu des principes énoncés plus haut, la Conférence demande instamment aux gouvernements membres de renforcer la coordination et l'intégration des activités de développement des institutions économiques du système des Nations Unies. Pour que leur action en faveur du développement soit efficace, ces institutions doivent opérer dans un large cadre de principes admis, sans chercher à résoudre les problèmes difficiles chacune de leur côté. La réforme et la coordination des institutions des Nations Unies doivent s'appliquer à l'ensemble du système, y compris les institutions spécialisées qui ne participent pas aux décisions de l'Assemblée générale.

Le système des Nations Unies doit se pencher sur la question de la décentralisation en faveur des bureaux régionaux, cela afin de tenir compte des réalités nouvelles du régionalisme économique et politique. La décentralisation permettrait au système des Nations Unies de réagir plus efficacement aux problèmes des pays en développement. Les institutions centrales des Nations Unies devraient associer directement les commissions régionales des Nations Unies à leurs programmes et à l'application de ces derniers. La Conférence engage instamment les institutions du système des Nations Unies et les gouvernements membres à examiner les possibilités d'élargir les pouvoirs et le mandat des commissions régionales des Nations Unies, afin d'éviter les doubles emplois.

La Conférence a fait observer que les parlementaires ont une contribution unique à apporter à la mise en place des institutions et des politiques nécessaires à une plus grande interdépendance mondiale. Ces institutions doivent rendre des comptes et être régies conformément aux principes démocratiques. Les parlements devraient être associés davantage à la gestion de ces institutions. Le nouveau système mondial ne devrait

pas être la chasse gardée des nombreuses technocraties qui prolifèrent dans un univers d'une grande complexité technique. Dans ce contexte, les prochaines conférences mondiales - la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994); le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 11-12 mars 1995); la IVe Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995) - peuvent contribuer de manière notable à l'élaboration de mandats mondiaux. La Conférence engage les responsables politiques nationaux et internationaux à être attentifs aux besoins et aux revendications des peuples du monde lors de la conception des nouveaux systèmes de gestion mondiale."

Servicio Justicia y Paz en América latina

[30 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Servicio, Justicia y Paz en América latina a communiqué les renseignements ci-après :

2. Nous saluons les efforts déployés par la Commission des droits de l'homme afin de tenter de trouver des solutions d'un type nouveau au problème de la dette et aux politiques d'ajustement économique, qui minent la plupart des pays en développement et dont le niveau de vie des populations subit le contrecoup.

3. C'est pourquoi nous accueillons favorablement cette résolution et en particulier les paragraphes qui soulignent combien il importe d'alléger la charge de la dette des pays en développement en adoptant diverses stratégies, afin que ces pays parviennent à un niveau de croissance suffisant pour permettre à leurs habitants de vivre dans la dignité.

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté

[23 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté a communiqué les renseignements ci-après :

2. Au cours de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Vienne, la Ligue a organisé, avec plusieurs autres organisations, une séance publique sur les effets de la politique des institutions financières internationales sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement. Les orateurs qui se sont succédé ont fait état des conséquences néfastes de l'endettement, de l'ajustement structurel et autres politiques analogues dans les diverses régions du monde (Afrique, Asie, Amérique latine et ex-Union soviétique) sur divers groupes de population (enfants, jeunes et étudiants, femmes, paysans, peuples autochtones) et sur les services sociaux (santé, logement et éducation).

3. On trouvera ci-après des extraits des exposés sur la situation des femmes, présentés par les représentants de l'Asian Women's Human Rights Council et de la Fédération luthérienne mondiale, qui montrent que la dette et

les politiques d'ajustement ont été à l'origine de souffrances et de bouleversements inutiles et de violations massives de tous les droits de l'homme et ont conduit non pas au progrès, mais au recul du développement :

"Le modèle de développement suivi par de nombreux gouvernements du tiers monde est fondé sur le développement des exportations, la dépendance à l'égard des importations et l'endettement. Les institutions créancières, Fonds monétaire international et Banque mondiale en tête, ont imposé des conditions de plus en plus draconiennes qui ont aggravé la situation des femmes et porté atteinte à l'environnement. Sous l'effet de l'ajustement structurel, le sort des femmes n'a fait qu'empirer dans l'hémisphère Sud. Les coupes sombres opérées dans le budget de la santé ont entraîné une augmentation de la malnutrition chez les femmes enceintes et les mères qui allaitent, une élévation des taux de mortalité maternelle et infantile, un accroissement des grossesses à haut risque, la naissance d'enfants d'un poids très insuffisant et présentant des signes d'arriération mentale et une recrudescence de maladies comme la tuberculose. Les services de santé étant restreints ou privatisés, les femmes en sont réduites à passer encore plus de temps à s'occuper de leurs enfants et à soigner les membres malades de la famille.

La réduction des programmes d'enseignement a généralement des incidences sur l'alphabétisation des adultes et la scolarité des filles et se solde par une élévation du taux d'abandon scolaire et une diminution des effectifs scolaires. La baisse du degré de scolarisation aggrave encore la condition des femmes et pèse sur la vie de famille, l'éducation des enfants, la santé et la régulation des naissances. Le défaut de services soins infantiles et d'autres services sociaux et l'augmentation des coûts de transport sont autant d'obstacles supplémentaires qui entravent l'accès des femmes à l'enseignement et qui leur rendent la vie plus pénible. La réduction du nombre de postes de fonctionnaires s'est surtout fait sentir aux niveaux inférieurs et s'est traduite par des pertes d'emplois pour les femmes.

Pour la majorité des paysannes et des autochtones, la charge multiple que représentent la production vivrière, la reproduction et l'entretien des ressources humaines n'a fait que s'alourdir. En outre, elles ne sont plus maîtresses de la production vivrière et de l'utilisation des sols, car la tendance accrue à la production de cultures de rapport a tout bouleversé. Le renchérissement des intrants agrochimiques dû à la dévaluation et à la suppression des subventions à l'achat d'engrais et de pesticides ont fortement réduit leur productivité. Les grosses entreprises de l'agro-alimentaire, les industries extractives et l'exploitation forestière ont remplacé l'économie familiale de subsistance qui était le domaine des femmes. Celles-ci sont passées du statut de productrices au statut de consommatrices, ce qui a entraîné leur paupérisation.

La traite des femmes et des enfants à l'échelle mondiale dans le cadre de l'industrie du sexe et des loisirs est une forme atroce d'esclavage, particulièrement répandue en Asie du Sud-Est où les nombreux bordels et autres établissements destinés à satisfaire les goûts dépravés des touristes se sont multipliés pour accueillir Européens, Japonais, Australiens et autres. La promotion du tourisme s'est accompagnée du

développement du commerce du sexe sous toutes ses formes - prostitution, voyages sexuels et mariages par correspondance. L'exploitation des femmes à des fins commerciales continue de se développer en raison de l'augmentation de la demande de spectacles, de films et de journaux pornographiques. Du fait de ce florissant commerce du sexe, de plus en plus de femmes, avilies et considérées comme des objets de commerce, sont victimes de violences sexuelles. La traite des 'blanches' et le commerce du sexe sont extrêmement lucratifs pour le milieu et rapportent gros aux agences de voyage, aux hommes d'affaires véreux et aux proxénètes. Comme on pouvait s'y attendre, on assiste actuellement à une terrible augmentation du nombre de personnes infectées par le rétrovirus HIV/SIDA.

Les effets de ces politiques pour les femmes sont à l'opposé des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et de tous les instruments internationaux qui visent l'amélioration de sa condition. Les politiques d'ajustement structurel et autres politiques économiques connexes s'accompagnent du déni et de la violation des droits des femmes. C'est le cas notamment des mesures d'encouragement de l'investissement étranger, qui garantissent une main-d'oeuvre bon marché et l'absence d'agitation sociale, de la création de couloirs industriels, des dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de l'exportation de main-d'oeuvre, du tourisme et de la présence de bases militaires étrangères - américaines ou autres. La mise en oeuvre de mesures d'ajustement structurel non seulement s'accompagne de flambées de violence, mais conduit tout naturellement à l'agitation économique et politique. Chômage, revenus insuffisants, manque de logements et de services sociaux, exposition aux catastrophes provoquées par l'homme et aux catastrophes naturelles sont autant de facteurs qui attisent les tensions politiques. Pour endiguer la crise politique et protéger leurs intérêts économiques, les élites locales au pouvoir et les intérêts étrangers incitent le gouvernement et l'armée à neutraliser et à réduire au silence les secteurs de la population qui réclament le changement et un développement authentique. Les décisions prises au nom de la sécurité nationale, des stratégies de 'guerre totale', le militarisme et la militarisation sont la parade face à l'agitation née d'un appauvrissement grandissant. Les femmes sont parmi les victimes d'arrestations illégales, de tortures et de sévices sexuels de la part des agents des forces armées, de détentions arbitraires, d'exécutions sommaires, d'explosions à la bombe, de bombardements, d'incendies, de pillages et d'évacuations forcées.

Des réformes systématiques à long terme et des approches à court terme sont nécessaires pour faire échec à la détérioration constante du niveau et de la qualité de vie des populations de l'hémisphère Sud et garantir leur progrès futur. Exercer des pressions sur la Banque mondiale et le FMI pour qu'ils proposent des moyens plus équitables d'alléger la charge de l'ajustement, c'est là une mesure à court terme. Renoncer aux mesures d'austérité du FMI qui détruisent le tissu social et économique des pays du tiers monde est la pierre angulaire de tout plan d'action. On pourrait envisager à cet égard une annulation sélective au total de la dette, ou une annulation de la dette accompagnée d'une conception différente du crédit, axée sur l'aide aux plus démunis.



Il faudrait s'opposer à de nouvelles réductions en ce qui concerne les services sociaux et d'autres secteurs clés indispensables à la survie de l'être humain. La charge de l'ajustement, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans le tiers monde, devrait être imputée aux secteurs non productifs de l'économie. Plutôt que de réduire le budget de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et d'autres éléments d'infrastructure de base, c'est dans celui de l'armée et celui de la défense qui est disproportionné, qu'il faudrait opérer des coupes sombres.

Tenter d'améliorer les modalités des prêts du FMI et de la Banque mondiale, plafonner les taux d'intérêt ou lier le service de la dette aux recettes d'exportation, ne sont que des palliatifs. Quant aux propositions qui vont dans le sens de l'annulation pure et simple de la dette ou d'un 'ajustement à figure humaine', si elles prennent en compte la situation des pauvres, elles ne vont pas assez loin et n'abordent pas le problème des inégalités et des déséquilibres inhérents à l'organisation de la production, du commerce et de la distribution des richesses à l'échelle mondiale et esquivent la question de l'inégalité raciale et de l'inégalité des sexes. Le principe sur lequel repose l'ajustement structurel - restructurer l'économie des pays de l'hémisphère Sud pour favoriser une meilleure pénétration du capital - est incompatible avec des politiques axées sur la satisfaction des besoins fondamentaux ou sur la croissance dans l'équité. L'humanisation de l'ajustement structurel n'est qu'une réédition des théories de la croissance dans l'équité ou des 'stratégies axées sur la satisfaction des besoins fondamentaux' à l'honneur à la fin des années 60. Ces stratégies n'ont rien donné parce qu'elles avaient le défaut de méconnaître le principe que la satisfaction des besoins fondamentaux exige une redistribution radicale des revenus dans les pays et entre les pays."

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

[17 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines a communiqué les renseignements ci-après :
2. Des études volumineuses et détaillées des effets de la politique d'ajustement structurel et du service de la dette sur l'économie des pays du tiers monde ont été effectuées par de nombreuses institutions universitaires et autres organismes. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines n'a pas manqué d'en prendre connaissance. Elle sait surtout de par son expérience, au contact de la classe ouvrière, des paysans et des pauvres de 56 pays du tiers monde, combien ces phénomènes affaiblissent un pays : ils handicapent les plans nationaux de développement et conduisent à l'appauvrissement d'un nombre croissant de personnes. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de respecter le droit au développement, sans parler des droits fondamentaux au logement, à l'éducation, à la santé, etc.
3. La Déclaration de politique concernant le développement de l'Organisation met l'accent sur les principes de l'équité, de la justice et de la participation de tous les citoyens (démocratie). C'est sur ces principes

qu'est fondée notre analyse de ces politiques. Or selon ces principes, la politique d'ajustement structurel est l'antithèse du développement. Encourager l'endettement sans améliorer le système de commerce international ne saurait accroître la capacité de production des pays du tiers monde. Il faut donc que la communauté internationale redéfinisse sa philosophie collective du développement pour concevoir de nouvelles institutions financières, de nouvelles pratiques et politiques économiques et de nouveaux programmes d'action en faveur du développement.

4. Nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour tenter d'élaborer un nouvel ordre économique international. Les institutions de Bretton Woods, créées il y a un demi-siècle, ne sont plus adaptées au monde d'aujourd'hui.

5. Les accords et arrangements commerciaux internationaux sous leurs diverses formes doivent être revus afin de garantir la stabilité des marchés des produits de base et des monnaies.

6. Il n'y a pas d'autre remède pour résoudre la crise de la dette - car les moratoires eux-mêmes ne font qu'interrompre momentanément le cycle infernal dette-politique d'ajustement structurel-service de la dette-augmentation de la misère - que de tenter de trouver de nouveaux moyens de commercer.

V. AUTRES ORGANISATIONS

Environnement et développement du tiers monde

[9 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. Environnement et développement du tiers monde a communiqué les renseignements ci-après :

2. La détérioration croissante des conditions de vie de ceux qui sont exclus de la "modernité" dans les pays en développement devrait inciter la communauté internationale à s'efforcer d'améliorer l'environnement économique. Notre organisation considère que le droit au développement est un droit de l'homme universel et inaliénable. Le défi auquel nous devons répondre consiste donc à améliorer de manière rapide et concertée les conditions de vie des hommes, des plus pauvres en particulier.

3. Les besoins en matière d'environnement devraient être évoqués au paragraphe 2 de la résolution, qui se lirait comme suit : "Souligne combien il importe de soulager la charge de la dette..., pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques et aux exigences de l'environnement et du développement".

4. Nous pensons en outre que la dette extérieure et les effets de la plupart des programmes d'ajustement structurel entravent considérablement le développement économique et social de nombreux pays en développement; ces mécanismes sont en effet une source de misère et entraînent la marginalisation de centaines de millions d'êtres humains, d'où une insécurité chronique.

5. Notre organisation tient à souligner que la mise en oeuvre des droits de l'homme, la préservation de l'environnement et la lutte contre la misère sont étroitement liées et ne sauraient être dissociées.

Joint Conference Church and Development

[16 novembre 1993]

[Original : anglais]

1. La Joint Conference Church and Development a indiqué que son programme de dialogue oecuménique intitulé "Le développement, question sociale internationale" touchait à des questions structurelles concernant les relations Nord-Sud et accordait une grande importance à la crise d'endettement et aux politiques d'ajustement économique. La Banque mondiale, le FMI et de nombreux pays industrialisés devront réaménager leur politique d'ajustement structurel de façon à promouvoir les droits de l'homme sous tous leurs aspects.

2. L'Organisation a appelé l'attention de la Commission des droits de l'homme sur l'étude qu'elle avait effectuée, intitulée Plea for Africa (Plaidoyer pour l'Afrique) et sur la déclaration adoptée par la Commission consultative pour les questions de développement de l'Eglise évangélique d'Allemagne consacrée aux droits de l'homme et aux relations Nord-Sud, dont on peut se procurer des exemplaires au secrétariat.

3. On trouvera ci-après des extraits du chapitre de l'étude Plea for Africa qui contient les conclusions et perspectives d'avenir :

"Les pays industrialisés pourraient, pour leur part, éliminer les distorsions structurelles de leur économie (subventions), ce qui élargirait le champ de l'activité économique des pays d'Afrique. La première en cause est la politique agricole et commerciale des pays européens. L'ajustement structurel est un processus mondial dans lequel les pays industrialisés sont directement impliqués eux aussi. Les pays en développement n'ont aucun moyen de faire pression sur eux pour qu'ils participent à l'ajustement structurel à l'échelle mondiale; il n'en va pas de même pour les pays industrialisés qui peuvent exercer des pressions par le biais de l'endettement et de la dépendance qu'il engendre. Cette asymétrie, qui fait que certains partenaires sont en mesure d'influencer les autres, doit être un des éléments du débat sur l'ajustement structurel.

Les pays occidentaux industrialisés disposent de nombreux moyens de soutenir les efforts de développement des pays africains dans le cadre de la coopération économique. Ils peuvent notamment :

- améliorer l'action de l'Etat en accordant une aide financière à base de dons; en veillant à ce que les programmes d'ajustement structurel n'aient pas pour objet de réduire le rôle de l'Etat, mais plutôt de l'améliorer, tout en s'efforçant de renforcer la capacité des populations à se prendre en charge, à s'organiser et à développer l'esprit d'initiative.
- promouvoir l'agriculture grâce à la mise en place de facilités de crédit spéciales, à l'amélioration de l'infrastructure et à la recherche locale axée sur l'amélioration de la production vivrière, laquelle devrait prendre le pas sur la production systématique pour l'exportation.
- améliorer la protection de l'environnement qui devrait faire partie intégrante de la politique économique ou des mesures de développement.

Il est indispensable que les organisations non gouvernementales et les groupements d'auto-assistance, les coopératives, les associations de petits propriétaires et d'ouvriers agricoles, les oeuvres sociales des églises et autres groupements à vocation sociale participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'ajustement et des plans de développement. Pour ces organismes, le processus de développement est destiné avant tout à éveiller chez les populations la volonté de se prendre en charge et de se mobiliser et de développer ces formes d'auto-assistance; c'est là quelque chose que l'Etat ne peut pas faire. La coopération entre le gouvernement et les administrations publiques et les ONG à l'intérieur de la société doit donc se teinter de complémentarité.

Mais notre plaidoyer pour l'Afrique est avant tout l'expression de notre profonde consternation devant le sort de plus en plus misérable des peuples d'Afrique. Misère, faim, guerre, exploitation, exode, destruction de l'environnement naturel, catastrophes : tel est leur sort, telles sont les souffrances insondables de millions d'êtres humains comme nous, qui ont, comme nous, le droit de vivre dans la dignité et de croire dans l'avenir."

Fondation Arias pour la paix et le progrès humain

[16 novembre 1993]

[Original : espagnol]

1. La Fondation Arias pour la paix et le progrès humain a communiqué les renseignements ci-après :
2. Si l'on veut instaurer un ordre mondial stable sur le plan social, politique et économique, il est indispensable que les pays riches aident les pays pauvres. Mais la solidarité internationale, qui s'exerce entre les pays, n'est qu'un élément des efforts qui doivent être déployés à tous les niveaux de la société humaine. L'action à entreprendre pour édifier un monde plus sûr, plus juste et plus pacifique doit se situer d'abord au niveau national, à commencer par les décisions importantes ou modestes qui mettent en jeu la solidarité de ceux qui ont plus à l'égard de ceux qui ont moins ou qui n'ont rien.
3. La réalité internationale et régionale n'est guère encourageante pour l'Amérique latine d'aujourd'hui. Les pays qui ne sont pas développés sont devenus des exportateurs nets de capitaux. C'est ainsi que nous versons de l'argent à ceux-là mêmes qui devraient nous fournir les ressources dont nous avons besoin pour sauver nos forêts et éliminer les taudis. Ces fonds considérables devraient être obtenus au prix d'une surexploitation des ressources naturelles et de la dégradation de la qualité de vie de la majeure partie de l'humanité : à savoir la population de ce qu'on appelle le tiers monde.
4. Une grande partie de ces ressources sert à assurer le service de la dette extérieure. Dans la région d'Amérique latine, les fonds prêtés hier à des régimes dictatoriaux par les pays riches doivent être remboursés aujourd'hui par les régimes démocratiques.
5. La majorité des pays de la région, pour assurer le service de la dette, ont dû se soumettre à des processus d'ajustement extrêmement coûteux sur le plan social et accroître leur capacité d'exportation coûte que coûte, même au prix de la destruction de l'environnement.
6. Il est indispensable que les pays développés comprennent que la planète ne pourra pas être préservée des effets néfastes des changements climatiques et de la destruction de la couche d'ozone sans notre participation énergique. Notre coopération ne pourra pas être vraiment efficace tant que plus de 1,3 milliard de personnes du tiers monde n'auront même pas l'eau potable. L'obtention d'une bonne partie des ressources nécessaires pour sauver la planète de la débâcle écologique et sociale repose sur des décisions simples.

7. Nous, Latino-Américains, devons poursuivre nos efforts pour améliorer les modalités de la coopération internationale. Mais nous avons aussi le devoir de faire en sorte que nos peuples puissent profiter du consensus démocratique actuel pour définir avec précision le mode de développement que nous devons promouvoir. Sur notre continent, la misère est le résultat à la fois des inégalités internationales et des distorsions et des injustices nationales. Les conditions internationales les plus défavorables n'auraient pas pu engendrer une misère pire que celle que nous ont apportée le militarisme, la corruption, la didacture, l'inefficacité et d'autres fléaux analogues.

8. Le modèle de développement pour lequel l'Amérique latine doit opter est celui qui est le mieux apte à favoriser une croissance économique équitable fondée sur la participation du plus grand nombre à la production des biens et des services et la répartition des richesses.

9. Chaque nation latino-américaine doit mettre en place ses institutions démocratiques, dans l'autonomie et dans la ligne de son histoire personnelle. Toutefois, dans ce monde interdépendant qui est le nôtre, les problèmes les plus importants ont une dimension mondiale, d'où la nécessité de promouvoir l'intégration des peuples en fonction de leur patrimoine culturel et de leurs intérêts communs.

10. Vivre en démocratie est l'aspiration politique suprême des peuples d'Amérique latine. Nous avons commencé à réaliser cette aspiration et nous devons nous attacher à lui donner forme. Même aux heures les plus sombres et les plus douloureuses de leur histoire, nos peuples ont toujours lutté pour mettre en place des régimes politiques représentatifs et pluralistes, pour promouvoir le respect des droits de l'homme, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le droit de toutes les nations à l'autodétermination en matière politique et sociale.

11. L'aide financière mutuelle, l'instauration de termes de l'échange équitables, l'échange de connaissances scientifiques et technologiques, la collaboration en vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, sont des instruments fondamentaux du développement régional de l'Amérique latine.

-----